

# MÉZIÈRES-EN-BRENNE



**nohant**  
FESTIVAL  
*Chopin*  
un romantisme moderne

COMMUNE DE  
MEZIÈRES-EN-BRENNE

**NOHANT FESTIVAL CHOPIN**  
HORS LES MURS  
Vendredi 23 juin à 20h30  
Église de Mézières-en-Brenne (36)  
Raphaëlle MOREAU, violon  
Yves HENRY, piano  
Brahms - Tchaïkovski - Franck

ENTRÉE GRATUITE, avec libre participation  
Informations au 07 71 28 24 27

Avec le soutien de: CA CENTRE OISEY, TIGRANE, GBOE, C. BECHSTEIN, Pianos, 3, Taberna

MÉZIÈRES-EN-BRENNE

## Fête Nationale

**jeudi 13 juillet**  
Halle couverte et place Jean Moulin

**19h Barbecue Géant**  
organisé par le Club de Tennis de Mézières-en-Brenne  
avec animation musicale assurée par Amélie Blanchet

**21h Concert**  
de l'école de musique - Musique en Brenne

**22h Retraite aux flambeaux**  
animée par le Brenne Twirling Club

**23h00 Feu d'artifice**  
**Grand bal populaire**  
avec Amélie BLANCHET  
Buvette

**vendredi 14 juillet**

**11h30 Défilé des véhicules du Centre de Secours**  
**12h Cérémonie au monument aux morts**  
**12h15 Rêve des pompiers, apéritif champêtre**  
et exposition des véhicules du Centre de Secours

Champ de foire

## LA RANDONNÉE DE LA BRENNÉ

A PIED - À CHEVAL - À VELO - EN ATTELAGE

# 4-5-6 AOÛT 2023

Vous inscrivez

Inscription - Le Moulin 1 rue du Nord  
362690 Mézières en Brenne  
02 54 38 12 24 - contact@gite-moulin.fr  
www.randonnee-de-la-brenne.fr  
randonnée de la brenne  
GPE N° 86 79488 - E 001 501033

de 8h à 19h

# 16 AOÛT 2023

## GRANDE FOIRE BRADERIE

*Marché aux Puces*

Buvette  
Brocante  
Restauration  
Spécialités Brennouses

Réservation : 02 54 38 04 23

MÉZIÈRES-EN-BRENNE

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Sports Culture  
Loisirs  
Bien-être

**Samedi 9 Septembre 2023**  
10-17h

Gymnase de Mézières-en-Brenne  
Rue Léon Joseph Bourreau

AVEC DES ANIMATIONS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS

Entrée libre  
Petite restauration sur place

# SOMMAIRE

**Editorial** 3

**ÉTAT CIVIL** 5

**INFORMATIONS MUNICIPALES** 6

**VIE COMMUNALE** 23

**VIE ÉCONOMIQUE** 27

**COMMUNAUTE DE COMMUNES** 28

**MÉZIÈRES ET L'HISTOIRE** 34

**VIE ASSOCIATIVE** 41

**AGENDA** 51

**NUMÉROS UTILES (DOS DE COUVERTURE)**

# MÉMENTO

## Mairie

8 place Jean Moulin

Tél: 02 54 38 04 23 email : [mairie@mezieres-en-brenne.fr](mailto:mairie@mezieres-en-brenne.fr)

### Horaires d'ouverture

lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h45-12h05 et 13h30-16h30

mardi 8h45 à 12h05 et samedi 9h-12h (semaine impaire)

## Médiathèque

Espace Mario Alvarado Tél: 02 54 38 12 67

### Horaires d'ouverture

mercredi et samedi 10h-12h - 14h-18h

jeudi 9h-12h - 16h-18h vendredi 10h-12h - 16h-18h

## Brenne Box

1 place Jean Moulin Tél: 02 54 38 59 46

E-mail : [brenne-box@coeurdebrenne.fr](mailto:brenne-box@coeurdebrenne.fr)

### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h

mercredi et vendredi : 14h - 17h

espace de coworking ouvert 7/7j 24/24h

## Numéros d'urgence

SAMU	15
Gendarmerie	17 ou 02 54 38 28 90
Pompiers	18
ENEDIS Dépannage	09 72 67 50 36
Syndicat Intercommunal des Eaux	02 54 38 05 78

## Enfance

Ecole maternelle J.FOURSAC	02 54 38 01 98
Ecole élémentaire J.THIBAULT	02 54 38 07 17
Garderie périscolaire	02 54 38 11 23
Centre de Loisirs	
Saint Michel-en-Brenne	02 54 38 18 60
Multi-accueil Bouts d'ficelles	
Paulnay	02 54 38 17 88

Tirage juillet 2023 – ISSN -1292 - 9498

Directeur de la publication : Jean-Louis CAMUS

Maquette et Photocomposition : Pascal BECTARD

Impression : Mairie de Mézières-en-Brenne

Crédit photos : Auteur(e)s des articles sauf mention



### **L'été est là avec ses rendez-vous festifs !**

Tout d'abord, je tiens à remercier toutes nos associations et Cathy Luchini, 2ème adjointe de Mézières qui entretiennent contre vents et marées, les liens indispensables à la qualité de vie dans notre commune. Animatrices infatigables, elles participent également à la vie touristique de notre Brenne et à son ouverture bien au-delà de ses « frontières » naturelles.

Depuis plus de trente ans, les bénévoles des deux comités de jumelage de Mézières avec Barzano et Watou œuvrent en ce sens.

Les enfants de l'école primaire de Barzano ont découvert la Brenne au printemps. C'est maintenant aux adultes de nous rendre visite dans quelques jours, en juillet.

Une belle occasion de tester leurs connaissances et surtout leurs progrès.

pour celles et ceux qui ont suivi, cette année, les cours d'italien donnés à distance par notre amie Séphora.

Nous reprenons nos échanges avec Watou. Après avoir reçu un groupe d'adolescents et d'adultes, également au printemps, c'est à notre tour de nous rendre en Belgique, fin août.

Mais avant, depuis 36 ans, le premier week-end d'août est consacré à la Randonnée de la Brenne.

Cette année deux nouveautés.

Le dimanche 6 août, découverte d'un parcours inédit rendu possible grâce à l'achat de l'étang du Couvent par la commune de Saint Michel en Brenne. Le même jour, déjeuner à Mézières sous le marché couvert avant de rejoindre Bellebouche, la base traditionnelle de la randonnée.

Pour ceux et celles qui voudraient découvrir l'ambiance « Rando », deux dîners en musique seront ouverts à tous, les vendredi 4 et samedi 5 août prochains.

Convivialité et bonne humeur sont de rigueur !

Au chapitre des manifestations ayant traversé des époques encore plus lointaines, rendez-vous à la traditionnelle foire à la brocante, le 16 août prochain.

Dans le même état d'esprit, j'aimerais remettre en place, la foire aux échaudés qui devrait se tenir au printemps 2024. Un moment privilégié pour connaître et faire connaître, les producteurs et leurs spécialités locales.

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce programme soutenu, les associations locales ont besoin de bénévoles. Pourquoi pas vous ?

Je profite de ce bulletin pour vous tenir informés de l'avancée du dossier Bœuf couronné. La commune s'attache à restaurer cet ancien joyau de l'hôtellerie restauration pour qu'il retrouve son lustre et son animation d'antan.

Nous sommes au stade de la consultation des entreprises qui devront effectuer les travaux.

Quelle ne fut pas notre surprise d'avoir, à ce jour, 98 demandes de dossiers !

Vous pouvez avoir une illustration de la place centrale de cet établissement à travers le parcours des cartes postales anciennes que nous sommes en train de restaurer.

Comme vous le savez, la commune de Mézières est située au cœur du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Une étape importante se dessine à nouveau, cette année, pour nous tous.

Nous sommes en cours de révision de la Charte, le programme d'actions pour les 15 années à venir. Tous les thèmes sont abordés, tourisme, développement économique, environnement, agriculture, santé, petite enfance, etc. Ces grandes lignes ainsi définies doivent nous permettre de soutenir et de développer les activités vitales pour notre Brenne et ses habitants.

Plus que jamais, il nous faut être très vigilants face aux combats à mener.

Que penser, notamment, des projets d'installation d'éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur en bordure voire dans l'enceinte même du Parc Naturel Régional ?

Qui a envie de voir nos paysages si caractéristiques, défigurés ?

Notre territoire possède des atouts reconnus au niveau national à travers le PNR de la Brenne, la réserve naturelle nationale de Chérines, le classement zone Natura 2000. Reconnaissance également à l'échelon mondial grâce à la signature, en 1991, de la convention RAMSAR « Zone humide remarquable ».

Habitants et amoureux de la Brenne, nous sommes tous responsables, à notre manière, de nos richesses naturelles patrimoniales.

Loin de rester figés dans l'approche de notre territoire si singulier, avec Michel Daubord, le Premier adjoint de la municipalité et cinq de nos collègues élus du PNR, nous avons pris la responsabilité de l'association «Destination Brenne». Elle a pour mission d'organiser et de professionnaliser l'offre touristique locale tout en maintenant un équilibre garant de la pérennité de notre territoire.

Que ceux qui craignent un tourisme envahissant se rassurent, nous en sommes très loin et nous n'y serons jamais. Nous y veillons. Pourtant l'année 2023 s'annonce bonne, paroles de producteurs, de commerçants et ... aucune trace de « hordes sauvages » craintes par certains. Vous pouvez le constater !

A travers toutes les réflexions et actions menées par la municipalité et la communauté de communes Cœur de Brenne, je souhaite transmettre un territoire authentique aux générations futures, un cadre naturel préservé où chacun pourra rester vivre et travailler en toute harmonie.

Bonnes vacances à tous !

**Jean-Louis CAMUS**  
**Maire de Mézières-en-Brenne**

## Naissances

BONNET Auguste	20 mars 2023
LEBEL Nélío	16 avril 2023
BRELET Lohann	18 avril 2023

## Mariages

Franck-Olivier BONNIN et Virginie JAMBIER 25 mars 2023

## Décès

18/01 Daniel BUQUANT	83 ans	EHPAD Résidence de la Brenne
03/02 Julienne BUREL veuve NOUAN	90 ans	VENDOEUVRES
10/02 Jean-Jacques CAILLON	71 ans	10 rue André Plateaux
01/03 Dominique DUCLOUX	74 ans	2 rue Jean-Claude Poitevin
06/03 Solange DUMAZET veuve BACHELIER	102 ans	5 Les Genets
23/03 Solange VAILLAUD veuve PROT	83 ans	EHPAD Résidence de la Brenne
29/04 Julie CASTILLO veuve SAVRE	96 ans	BUZANCAIS
03/05 André RIGOLLET	73 ans	3 rue des Orchidées
14/05 Marcel BENY	91 ans	5 rue de la Claise Subtray
15/05 Jacqueline CANON veuve LESAGE	98 ans	CHATEAUROUX
16/05 Simonne FERRANDON veuve GUENIAU	99 ans	EHPAD Résidence de la Brenne
24/05 Michel FREMONT	74 ans	Bellebouche
24/05 Pierrette VERGNAULT veuve AYALA	82 ans	10 route de la Gabrière
09/06 Jeannine AMBLARD veuve GUILLAUME	94 ans	EHPAD Résidence de la Brenne
11/06 Maxence VIDAL	21 ans	8 Route de Buzançais, Subtray

**Assistantes sociales DPDS**

Permanences sur rendez-vous en téléphonant à la Circonscription d'Action Sociale de BUZANCAIS au 02 54 84 05 24

- Pour le public sans enfant ou avec enfant(s) majeur(s) à charge : les 1er et 3ème jeudi matin de chaque mois par Isabelle SAUVONNET, assistante sociale
- Pour les familles avec enfant(s) mineur(s) à charge : les 2ème et 4ème jeudi matin de chaque mois avec rendez-vous assurées par Sandrine GORGES, assistante sociale

**Mission Locale Indre Sud**

Sur rendez-vous en téléphonant au 02 54 37 27 27. La mission locale accompagne les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leurs démarches.

**Fédération Départementale Familles Rurales Indre**

Service d'aide aux consommateurs. Contactez le 02 54 08 71 71 ou [conso.indre@famillesrurales.org](mailto:conso.indre@famillesrurales.org).

**Direction Générale des Finances Publiques (services des impôts des particuliers du Blanc)**

2ème et 4ème jeudi après-midi de chaque mois sur rendez-vous de 14h à 15h et sans rendez-vous de 15h à 16h30.

**ASMAD Association de Services pour le Maintien à domicile**

Mme Maryse MOURET permanence le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous ou du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 à BUZANCAIS 32 rue des Ponts 02 54 84 23 76

**Retraite CARSAT**

une animatrice vous accompagne dans vos démarches à la Brenne Box ouverte les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h – mercredi, vendredi de 14h à 17h ou 3960.

**Assistantes Sociales et permanence administrative MSA**

Maison de l'Agriculture 65 avenue Gambetta 36300 LE BLANC  
Assistantes sociales 02 54 29 46 32/ Administration 02 54 44 87 87

**Assistances sociales spécialisées : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

Contact auprès de la DPDS Maison Départementale de la Solidarité – Centre Colbert 4 rue Eugène Rolland - BP 601 - 36020 CHATEAUROUX 02 54 08 39 09.

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

14 rue Claude Nicolas Ledoux CHATEAUROUX - accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ou 3646

**ADMR (Aide à domicile en Milieu Rural)**

Renseignements : Françoise BOURGY 02 54 38 02 79 ou permanence à LE BLANC Maison des Services 3 avenue Gambetta 02 54 28 74 03 – 06 21 46 14 32

**Club de l'Amitié**

Président Madame Monique CHICHERY-1er et 3ème lundi de chaque mois de 14h à 18h salle Tardivon : 02 54 38 14 89

**Affaires sociales : Robert BOSCARINO, Président sur rendez-vous (contacter la mairie)****PERMANENCE EQUIPE MUNICIPALE : Mairie de MEZIERES EN BRENNÉ (sur rendez-vous)**

Jean-Louis CAMUS	Maire	samedi de 10h à 12h
Michel DAUBORD	1er Adjoint	tous les matins
Cathy LUCHINI	2ème Adjointe	samedi matin sur rendez-vous

## Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Conformément à la loi l'intégralité des procès-verbaux est consultable en Mairie

### Session du 28 février 2023

#### 2023-1-1. Comptes de Gestion 2022

Délibération ajournée

#### 2023-1-2. Comptes Administratif 2022

Délibération ajournée

#### 2023-1-3. Maison de Santé Pluridisciplinaire : Loyers 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2022-01-05 en date du 22 janvier 2022, il avait été décidé de bloquer tous les loyers de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'année 2022.

Au titre de l'année 2023, Monsieur le Maire propose de reconduire le gel des loyers pour l'ensemble des praticiens de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de bloquer tous les loyers de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'année 2023.

#### 2023-1-4. Vente de bois

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a eu une offre d'achat pour une vente de peupliers par l'entreprise ALLIANCE Forêts Bois aux conditions suivantes :

Code produit	Libellé	Qté	U	PU HT	Montant HT
TTNFS	Trituration – Feuillus divers 2m50 Ø 7-60 cm	103,00	ST	3,00 €	309,00 €

La Société ALLIANCE sera autorisée à retenir la CVO sur le montant des achats et de verser pour le compte de la commune la contribution volontaire obligatoire (CVO).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le contrat proposé par ALLIANCE et donne tout pouvoir à M. Le Maire.

#### 2023-1-5. Renouvellement abonnement panneau pocket

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un abonnement pour l'application mobile appelée « Panneau Pocket » avait été souscrit en 2022. Cette application permet aux habitants qui le souhaitent d'être informés et alertés en temps réel des événements de la Commune.

Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une durée de 3 ans (et 1 semestre supplémentaire offert).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le renouvellement de l'application mobile « Panneau Pocket » pour une durée de 3 ans (et 1 semestre supplémentaire offert), d'un montant de 540 € TTC et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce renouvellement ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

#### 2023-1-6. Modification des moyens de paiements et ouverture d'un compte DFT – Cantine scolaire

Vu la délibération en date du 29 janvier 2010 portant création d'une régie de recettes pour la vente de tickets de cantine ;

Vu l'arrêté constitutif d'une régie de recettes en date du 03 Juin 2010 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs parents, lors d'achat des tickets de cantine scolaire, ont sollicités le mode de règlement par carte bancaire.

Après renseignements pris auprès du Service de Gestion Comptable, il est nécessaire d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor (DFT) et de louer un terminal de paiement électronique (TPE).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le mode de paiement par carte bancaire dans l'arrêté de création de la régie « cantine scolaire n°37001 », d'accepter l'ouverture d'un compte DFT et la location d'un TPE (y compris la prise en charge des frais afférents).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier l'arrêté de création de la régie Cantine scolaire (37001) afin d'y ajouter le paiement par carte bancaire sur place, autorise l'ouverture d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) pour la régie « Cantine scolaire n°37001 », autorise le Maire à signer tous documents nécessaires y compris le contrat de location du terminal de paiement (TPE)

## 2023-1-7. Rénovation de studios : Résultat de l'appel d'offres

Vu l'article R.2131-12 du code de la commande publique,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-07-08 du 25 novembre 2022 décidant les travaux de rénovation énergétique et réhabilitation des studios R+2 « rue Léon Joseph Bourreau ».

Il donne lecture du résultat de l'appel d'offres :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Couverture	EURL BREMAUD	19 679,66 €
2	Géothermie/Chauffage	SARL MULTITEC	18 702,72 €
3	Carrelage / Faïence (estimatif: 2750 €HT)	Lot infructueux	
4	Plomberie	SAS SOPCA	13 971,05 €
5	Electricité	CADIEU	11 554,34 €
6	Ventilation	SAS SOPCA	1 939,21 €
7	Doublages	SARL BHM	24 650,00 €
8	Menuiseries extérieures et intérieures	SARL BHM	10 415,10 €
9	Peinture et revêtements de sol	SARL BIDAULT	10 826,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions et décide de retenir les offres listées ci-dessus, accepte le plan de financement annexé à la présente délibération, autorise le Maire à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires.

## 2023-1-8. Réhabilitation de l'hôtel-restaurant Le Bœuf Couronné : Dossier de consultation des entreprises

Vu la délibération n°2022-08-08 du 19 Décembre 2022 acceptant l'avant-projet sommaire et décidant de procéder à un marché concernant les travaux de réhabilitation de l'hôtel-restaurant « Le Bœuf Couronné ».

Le Maire présente le dossier de consultation des entreprises (D.C.E)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le DCE, charge le Maire de lancer la consultation.

Il en rendra compte lors d'un prochain conseil municipal.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, opération : 126 « Le Bœuf Couronné »

## 2023-1-9. Emploi saisonnier

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23 et l'article L.313-1, sur le rapport de Monsieur le Maire, considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : collecte des ordures sur le site de Bellebouche, entretien des espaces verts, entretien du camping municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer pour une période de 6 mois allant du 15 avril au 15 octobre 2023 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet (35h). Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 15 avril au 15 octobre 2023 inclus.

Il devra justifier du permis de conduire. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux (échelle C1), 1er échelon du grade. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

## 2023-1-10. Prix de vente du lotissement « Les Plaudets »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de vente du lotissement communal « Les Plaudets » avait été fixé à 18 € HT/m² par délibération en date du 05 février 2009.

Il informe que 5 lots restent encore disponibles :

N°	Superficie
A 1116	968
A 1117	965
A 1118	961
A 1121	766
A 1123	828

Considérant qu'aucune cession n'a été réalisé depuis 2013, Monsieur le Maire propose de revoir le prix de vente afin de rendre ces terrains plus attractifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 10 € TTC le prix de vente du m², charge Maître Luthier, Notaire à Mézières-en-Brenne (Indre) d'établir les actes de vente correspondants, autorise le Maire à signer lesdits actes, abroge la délibération du 05 février 2009.

## 2023-1-11. Acquisition parcelle YM17

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-07-09 en date du 25 novembre 2022 l'autorisant à faire une proposition d'achat à M.GRIMBERT Christian dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement « Le Saint Dormant ».

D'un commun accord, il a été convenu ce qui suit :

- 1 287 m<sup>2</sup> en classement BT (bois) au prix de 0,75 €/m<sup>2</sup> soit 965 € pour cette partie qui sera conservée en espace naturel ;
- 2 543 m<sup>2</sup> en classement T (terre) au prix de 5,50 €/m<sup>2</sup> (terrains non viabilisés constructibles), soit 13 986 € pour cette partie, soit une proposition globale de 14 951 €.

Les frais et taxes éventuels seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir le terrain de M.GRIMBERT pour la somme de 14 951 €, charge Maître LUTHIER, Notaire à Mézières-en-Brenne, d'établir l'acte de vente, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

## Session du 5 avril 2023

### 2023-02-1 Comptes de Gestion 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 2023-02-2 Compte Administratif 2022 – Budget annexe Cantine

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés	31 072,53				31 072,53	
Opérations de l'exercice	76 860,60	69 424,76			76 860,60	69 424,76
<b>TOTAUX</b>	107 933,13	69 424,76			107 933,13	69 424,76
Résultats de clôture	38 508,37				38 508,37	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	107 933,13	69 424,76			107 933,13	69 424,76
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	38 508,37				38 508,37	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus

### 2023-02-3 Compte Administratif 2022 – Budget annexe Maison de Santé

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés		2 411,65	17 790,07		17 790,07	2 411,65
Opérations de l'exercice	9 426,50	30 096,39	21 066,57	20 649,79	30 493,07	50 746,18
<b>TOTAUX</b>	9 426,50	32 508,04	38 856,64	20 649,79	48 283,14	53 157,83
Résultats de clôture		23 081,54	18 206,85			4 874,69
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	9 426,50	32 508,04	38 856,64	20 649,79	48 283,14	53 157,83
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		23 081,54	18 206,85			4 874,69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus

### 2023-02-4 Compte Administratif 2022 – Budget annexe Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés			78 433,32		78 433,32	
Opérations de l'exercice	78 433,32	78 433,32	78 433,32	78 433,32	156 866,64	156 866,64
<b>TOTAUX</b>	78 433,32	78 433,32	156 866,64	78 433,32	235 299,96	156 866,64
Résultats de clôture			78 433,32		78 433,32	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	78 433,32	78 433,32	156 866,64	78 433,32	235 299,96	156 866,64
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			78 433,32		78 433,32	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

## 2023-02-5 Compte Administratif 2022 – Budget annexe Bellebouche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			13 397,50		13 397,50	0,00
Opérations de l'exercice	150 846,37	243 389,33	888 586,03	609 761,97	1 039 432,40	853 151,30
<b>TOTAUX</b>	<b>150 846,37</b>	<b>243 389,33</b>	<b>901 983,53</b>	<b>609 761,97</b>	<b>1 052 829,90</b>	<b>853 151,30</b>
Résultats de clôture		92 542,96	292 221,56		199 678,60	
Restes à réaliser			165 406,02	318 599,62	165 406,02	318 599,62
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>150 846,37</b>	<b>243 389,33</b>	<b>1 067 389,55</b>	<b>928 361,59</b>	<b>1 218 235,92</b>	<b>1 171 750,92</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>92 542,96</b>	<b>139 027,96</b>		<b>46 485,00</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

## 2023-02-6 Compte Administratif 2022 – Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
		416 186,65		51 067,01	0,00	467 253,66
Opérations de l'exercice	1 006 474,39	1 290 281,40	328 080,56	353 853,53	1 334 554,95	1 644 134,93
<b>TOTAUX</b>	<b>1 006 474,39</b>	<b>1 706 468,05</b>	<b>328 080,56</b>	<b>404 920,54</b>	<b>1 334 554,95</b>	<b>2 111 388,59</b>
Résultats de clôture		699 993,66		76 839,98		776 833,64
Restes à réaliser			573 675,32	46 358,00	573 675,32	46 358,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 006 474,39</b>	<b>1 706 468,05</b>	<b>901 755,88</b>	<b>451 278,54</b>	<b>1 908 230,27</b>	<b>2 157 746,59</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>699 993,66</b>	<b>450 477,34</b>			<b>249 516,32</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

## 2023-02-7 Affectation des résultats – Budget annexe Cantine

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>-38 508,37</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (69 424,76 - 76 860,60)	-7 435,84
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-31 072,53
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>0,00</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	38 508,37
-----------------------------------------------	-----------

## 2023-02-8 Affectation des résultats – Budget annexe Maison de Santé

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>23 081,54</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (30 096,39 - 9 426,50)	20 669,89
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	2 411,65
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-18 206,85</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (20 649,79 - 21 066,57)	-416,78
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR.001)	-17 790,07
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-18 206,85</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	18 206,85
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	4 874,69
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

## 2023-02-9 Affectation des résultats – Budget annexe Lotissement

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>0,00</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (78 433.32 - 78 433.32)	
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR.002)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-78 433,32</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (78 433.32 - 78 433.32)	
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR.001)	-78 433,32
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-78 433,32</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR.002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

## 2023-02-10 Affectation des résultats – Budget annexe Bellebouche

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>92 542,96</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (243 389.33 - 150 846.37)	92 542,96
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR.002)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-292 221,56</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (609 761.97 - 898 586.03)	-278 824,06
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR.001)	-13 397,50
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (318 599.62 - 165 406.02)	153 193,60
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-139 027,96</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	92 542,96
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

## 2023-02-11 Affectation des résultats – Budget Principal

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>699 993,66</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 290 281.40 - 1 006 474.39)	283 807,01
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR.002)	416 186,65
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>76 839,98</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (353 853.53 - 328 080.56)	25 772,97
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID.001)	51 067,01
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (46 358.00 - 573 675.32)	-527 317,32
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-450 477,34</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	450 477,34
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR.002)	249 516,32
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

## 2023-02-12 Taux d'imposition 2023

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2022 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année 2022	Bases notifiées prévisionnelles 2023	Taxes
Taxe sur le foncier bâti	996 704 €	1 059 000 €	33.15 %
Taxe sur le foncier non bâti	112 547 €	120 500 €	53.94 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	305 337 €	327 016 €	13.20 %

# INFORMATIONS MUNICIPALES

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023 et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Taxes	Taxes
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	34,44 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	56,04 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	13,71 %

## 2023-02-13 Budget annexe « Cantine » 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget annexe « Cantine » qui s'équilibre ainsi:

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
002 – Résultat reporté	38 508,37 €	70 – Produits des services	36 000,00 €
Sous S011 – Charges à caractère général	44 080,00 €	74 – Dotations et participations	86 272,00 €
012 – Charges de personnel	39 683,63 €		
<b>TOTAL</b>	<b>122 272,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>122 272,00 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312 2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget annexe Cantine de la commune, par chapitre tel que présenté.

## 2023-02-14 Participation des communes au budget

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a transmis à l'ensemble des maires dont les enfants fréquentent la cantine le rapport d'activité 2022. Sont concernées les Communes de Mézières en Brenne, Paulnay, Sainte Gemme, St Michel en Brenne, Saulnay, Villiers.

Vu le déficit de fonctionnement d'un montant de 38 508,37 €, une participation des communes d'un montant de 3,92 € proportionnellement au nombre de repas servis en 2022, serait nécessaire.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ensemble des propositions, fixe les participations 2023 des communes ainsi :

Communes	nbre repas	P.U.	Participation
Paulnay	1 983,00	3,92 €	7 771,43 €
Saint Michel en Brenne	1 714,50	3,92 €	6 719,17 €
Sainte Gemme	13,00	3,92 €	50,95 €
Saulnay	624,00	3,92 €	2 445,47 €
Villiers	1 060,50	3,92 €	4 156,13 €
Mézières en Brenne	4 431,00	3,92 €	17 365,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 826,00</b>		<b>38 508,37</b>

Un titre de recettes sera transmis à chaque commune au mois de mai

## 2023-02-15 Budget annexe « Maison de Santé » 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget annexe « Maison de Santé » qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	10 430,00 €	002 – Excédent de fonctionnement reporté	4 874,69 €
66 – Charges financières	4 520,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	32 325,31 €
022 – Dépenses imprévues	757,85 €		
023 – Virement à la section d'investissement	18 632,15 €		
042 – Amortissements	2 860,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>37 200,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 200,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
001 – Résultat reporté	18 206,85 €	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	18 206,85 €
16 – Emprunts et dettes	21 492,15 €	021 – Virement de la section fonctionnement	18 632,15 €
		040 – Amortissements	2 860,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 699,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 699,00 €</b>

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget annexe « Maison de Santé » de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, tel que présenté.

## 2023-02-16 Budget annexe « Lotissement » 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget annexe « Lotissement » qui s'équilibre ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
65 – Autres charges de gestion courante	2,00 €	70 – Produits des services et ventes	78 433,32 €
023 – Virement à la section d'investissement	78 433,32 €	75 – Produits divers	2,00 €
042 – Variation des stocks de terrains	78 433,32 €	042 – Variation des stocks de terrains	78 433,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 868,64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>156 868,64 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
001 – Résultat reporté	78 433,32 €	021 – Virement de la section fonctionnement	78 433,32 €
040 – Opérations d'ordre – terrains aménagés	78 433,32 €	040 – Opérations d'ordre – terrains aménagés	78 433,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 866,64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>156 866,64 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312 2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget annexe « Maison de Santé » de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, tel que présenté.

## 2023-02-17 Travaux et études 2023 « Budget Bellebouche »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets 2023 du budget annexe « Bellebouche » :

- Programme de développement touristique du site (report de crédits) ;
- Réhabilitation des toitures bâtiment « Ferme » avec isolation (report de crédits)
- Isolation des chalets ;
- Elaboration d'un profil de baignade ;
- Travaux liés à l'assec.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'inscription des projets indiqués par M. le Maire.

## 2023-02-18 Budget annexe « Bellebouche » 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget annexe « Bellebouche » qui s'équilibre ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
011 – Charges à caractère général	110 278,00 €	70 – Produits des services	11 000,00 €
012 – Charges de personnel	50 498,00 €	74 – Dotations, subventions et participations	168 189,00 €
66 – Charges financières	21 477,20 €	75 – Revenus des immeubles	115 280,14 €
68 – Dotation aux provisions	9 900,00 €	78 – Reprise sur provisions	19 667,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	116 996,94 €	042 – Opérations d'ordre neutralisation	400,00 €
042 – Amortissements	5 386,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>314 536,14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>314 536,14 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
001 – Résultat reporté	292 221,56 €	10 – Dotations	93 442,96 €
16 – Emprunts et dettes	62 710,00 €	dont 1068 excédent de fonctionnement	92 542,96 €
20 – Immobilisations incorporelles	5 900,00 €	13 – Subventions	363 781,10 €
21 – Immobilisations corporelles	3 995,00 €	021 – Virement de la section fonctionnement	116 996,94 €
23 – Immobilisations en cours	214 380,44 €	040 – Amortissements	5 386,00 €
040 – Opérations d'ordre neutralisation	400,00 €	041 – Opérations patrimoniales	3 625,00 €
041 – Opérations patrimoniales	3 625,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>583 232,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>583 232,00 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312 2 et suivants, après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget annexe « Bellebouche » de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, tel que présenté.

## 2023-02-19 Travaux et études 2023 « Budget Principal »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets 2023 du budget « Principal » :

- Rénovation énergétique et mise en place d'une géothermie – logements et cantine (report de crédits) ;
- Rénovation de studios – Rue Léon Joseph Bourreau (report de crédits) ;
- Acquisition du terrain « Rue de la Caillauderie » - Mme BAUCHET (report de crédits) ;

# INFORMATIONS MUNICIPALES

- Réhabilitation 2 rue du bout du monde (report de crédits) ;
- Réhabilitation et mises aux normes de l'ensemble hôtel-restaurant « Le Bœuf Couronné » ;
- Mise aux normes du programme de l'éclairage public ;
- Acquisition de la licence IV du restaurant « Au Bœuf Couronné » ;
- Reliure des registres d'état civil ;
- Mobiliers et aménagements de bureau/salle de réunion ;
- Acquisition d'une scène ;
- Acquisition du terrain « Rue de la foire aux porcs » - M.GRIMBERT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'inscription des projets indiqués par M. le Maire, décide que tous les travaux et achats inférieurs à 80 000 € H.T. seront réalisés par bon de commande (toutefois, plusieurs entreprises seront consultées), charge le Maire de négocier et l'autorise à signer tous les documents nécessaires. Il en rendra compte lors d'un prochain Conseil Municipal.

## 2023-02-20 Budget « Principal » 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget principal qui s'équilibre ainsi:

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	442 401,76 €	002 – Excédent reporté	249 516,32 €
012 – Charges de personnel	504 500,00 €	13 – Atténuation de charges	4 445,00 €
014 – Atténuation de produits	50 400,00 €	70 – Produits des services	144 901,30 €
65 – Charges de gestion courante	273 905,40 €	73 – Impôts et taxes	497 999,00 €
66 – Charges financières	28 750,00 €	74 – Dotations, subventions, participations	498 885,00 €
67 – Charges exceptionnelles	200,00 €	75 – Revenus des immeubles	45 532,00 €
042 – Amortissements	31 481,84 €	76 – Produits financiers	52,00 €
022 – Dépenses imprévues	31 643,86 €	77 – Produits exceptionnels	109,38 €
023 – Virement à la section d'investissement	99 368,14 €	042 – Opérations d'ordre amortissements	21 211,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 462 651,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 462 651,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
16 – Emprunts et dettes	86 291,00 €	001 – Excédent reporté	76 839,98 €
20 – Immobilisations incorporelles	5 180,00 €	10 – Dotations	463 147,34 €
204 – Subventions d'équipement versées	100 920,00 €	<i>dont 1068 excédent de fonctionnement</i>	450 477,34 €
21 – Immobilisations corporelles	79 092,00 €	13 – Subventions	874 472,70 €
23 – Immobilisations en cours	1 378 616,00 €	16 – Emprunts	120 000,00 €
040 – Opérations d'ordre amortissements	21 211,00 €	27 – Autres immobilisations financières	6 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	130 000,00 €	021 – Virement de la section fonctionnement	99 368,14 €
		040 – Amortissements	31 481,84 €
		041 – Opérations patrimoniales	130 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 801 310,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 801 310,00 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312 2 et suivants, après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, tel que proposé.

## 2023-02-21 Subventions aux associations

Vu les dossiers de demande de subvention déposés par les associations,

Considérant qu'un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association.

Il convient donc que les conseillers intéressés ne participent pas au vote, ainsi M. DOISEAU, M.DAUBORD, M. CAMUS ne participent pas au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, accepte la répartition des subventions aux associations ainsi qu'il suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2022	Demande 2023	Subventions 2023
Assoc. Le Moulin	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Assoc. Le Moulin (gestion du camping)	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
Brenne Twirling club	880,00 €	1 500,00 €	900,00 €
Club de l'amitié	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Club de tir Brennou	500,00 €	500,00 €	350,00 €
Familles rurales	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Judo Club de la Brenne	100,00 €	800,00 €	800,00 €
Ass. Les orchidées	500,00 €	600,00 €	600,00 €
Assoc. Tennis	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Union Cycliste Martizay	150,00 €		- €
Bip TV	500,00 €		500,00 €
Musique en Brenne	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Souvenir Français	80,00 €	100,00 €	100,00 €
FC2M	3 000,00 €		- €
Assoc. Culturelle macérienne		300,00 €	200,00 €
Assoc. Jumelage Barzano		1 250,00 €	1 250,00 €
Assoc. Jumelage Watou		1 250,00 €	1 250,00 €
V.M.E.H 36		50,00 €	50,00 €
US Argenton Cyclisme		100,00 €	100,00 €
Prévention routière		250,00 €	100,00 €
Fédération des aveugles		1 000,00 €	- €
MFR Noyant			50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 710,00 €</b>	<b>32 700,00 €</b>	<b>31 250,00 €</b>

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectif avec l'association « Le Moulin » pour la gestion du gîte d'étape et du camping, l'organisation des expositions et des randonnées.

## 2023-02-22 Subvention d'équilibre à l'association « Le Moulin »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention d'équilibre 2022 de l'association « Le Moulin ».

Monsieur DAUBORD, considéré comme intéressé, est sorti de la salle et n'a donc pas pris part au vote.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, décide de verser à l'association « Le Moulin » une subvention d'équilibre d'un montant de 20 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier.

## 2023-02-23 Réhabilitation de l'hôtel-restaurant « Le Bœuf Couronné » : plan de financements

Vu la délibération n° 2022-08-08 du 19 décembre 2022 sollicitant une subvention au titre de la D.E.T.R et D.S.I.L 2023 pour un montant subventionnable de 1 598 436,23 €,

Vu la réactualisation des propositions du bureau de contrôle SOCOTEC. Madame LUCHINI, Adjointe, présente le coût des travaux réactualisés.

Il conviendra au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à solliciter des subventions, pour le dossier présenté ci-dessous et d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATION IMMOBILIERE ET REHABILITATION DE L'HOTEL RESTAURANT « LE BŒUF COURONNE »				
DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT		
		<b>ETAT</b> (D.E.T.R/D.S.I.L/FOND VERTS)	1 021 485.78	63 %
Acquisition du bâtiment	132 538	FEDER	90 000	5,55 %
Maitrise d'œuvre (ARCA3/LARBRE)	109 998	REGION – Cap hébergement (études)	5 000	0,31 %
Bureau d'études SOCOTEC	20 870	REGION – Cap hébergement (travaux)	150 000	9,25 %
Estimatif travaux dont :	1 358 000	AUTOFINANCEMENT	354 920.22	21,89 %
Lot « Gros-œuvre »	140 000			
Lot « Charpente couverture zinguerie »	245 000			
Lot « Menuiseries extérieures »	130 000			
Lot « Plâtrerie- Isolation faux plafonds-panneaux isothermes »	135 000			
Lot « Menuiseries intérieures »	90 000			
Lot « Carrelage-Faïence »	65 000			
Lot « Revêtements souples »	30 000			
Lot « Peinture »	28 000			
Lot « Électricité »	165 000			
Lot « Plomberie-chauffage-ventilation-équipements de cuisine »	330 000			
<b>COUT TOTAL</b>	<b>1 621 406</b>	<b>COUT TOTAL</b>	<b>1 621 406</b>	

Pour réaliser l'ensemble de ces travaux, il a été demandé par Monsieur le Préfet de scinder en deux tranches l'opération pour la demande de subvention DETR/DSIL, à savoir :

	Désignation des travaux	Coût en € HT	Calendrier prévisionnel
Tranche 1	- Acquisition du bâtiment - Maitrise d'œuvre et bureau d'études - Gros-œuvre - Charpente-couverture-Zinguerie - Menuiseries extérieures - Plâtrerie-isolation-faux plafonds-panneaux isothermes	913 406,00 €	2023
Tranche 2	- Menuiseries intérieures - Carrelage-Faïence - Revêtements souples - Peinture - Electricité - Plomberie-chauffage-ventilation-équipements de cuisine	708 000,00 €	2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le dossier présenté ainsi que le plan de financement prévisionnel, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

## 2023-02-24 Licence IV – Le Bœuf Couronné

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-08-10 en date du 19 Décembre 2022 portant sur l'acquisition de licence IV du restaurant « Au Bœuf Couronné », ainsi que la délibération n°2022-06-02 acceptant la résiliation avec la SARL Au Bœuf Couronné au 31/12/2022.

De plus, il rapporte son entretien avec M.BROSSIER Bernard, ancien gérant de l'établissement, concernant la proposition de rachat de la licence IV revue à hauteur de 3080 €.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, et la proposition d'annuler les loyers de novembre et décembre d'un montant total de 1920,00 € après arrêt anticipé de l'activité pour raison de santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler les loyers de novembre et Décembre 2022, décide de racheter la licence IV à M.BROSSIER pour un montant de 3 080 €, autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition. La délibération n°2022-08-10 du 19 Décembre 2022 est abrogée.

## 2023-02-26 Règlement d'utilisation de la salle des fêtes

Délibération ajournée

## 2023-02-27 Création d'emplois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents techniques peuvent bénéficier d'un avancement de grade dans leur cadre d'emploi.

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants :

- Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2023
- Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2023

Et la suppression des postes ci-après :

- Adjoint technique à temps complet à compter du 1er septembre 2023
- Adjoint technique principal 2ème classe à compter du 1er septembre 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2023
- Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2023

Et de supprimer les postes ci-après :

- Adjoint technique à temps complet à compter du 1er septembre 2023
- Adjoint technique principal 2ème classe à compter du 1er septembre 2023

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

## 2023-02-28 Fonds de solidarité Logement et Fonds d'aide aux jeunes en difficultés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1er : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'aide aux Jeunes pour l'année 2023.

Article 2 : Un financement sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire est approuvé pour 34,30 €.

Article 3 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de solidarité Logement pour l'année 2023.

Article 4 : Un financement sur la base 1.66 € par résidence principale est approuvé soit 780.20 €.

Article 5 : Ces sommes seront versées au compte du département.

Le délai de recours contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

- Adjoint technique à temps complet à compter du 1er septembre 2023
- Adjoint technique principal 2ème classe à compter du 1er septembre 2023

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

## Session du 5 avril 2023

### 2023-03-1 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024.

Cette norme comptable s'appliquera aux budgets suivants (hors CCAS) :

- Budget principal de la Commune de Mézières-en-Brenne ;
- Budget annexe Cantine scolaire
- Budget annexe Bellebouche
- Budget annexe MSP
- Budget annexe Lotissement
- Budget annexe Lotissement Saint Dormant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la Commune de MEZIERES-EN-BRENNE, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2023-03-2 Décision modificative n°1 – Budget annexe Bellebouche

Sur proposition de Monsieur le Maire, considérant que les crédits ouverts à l'article 2158 (autres installations) du budget annexe de Bellebouche de l'exercice 2023 sont insuffisants, afin de procéder à la construction d'une borne électrique sur le site de Bellebouche d'un montant de 5 738,00 €

Il est décidé de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Immobilisations en cours - Terrains	23121 Op 24	- 5 738,00 €		
Autres installations, matériel & outillage techniques <b>DEPENSES – FONCTIONNEMENT</b>		<b>- 5 738,00 €</b>	2158 Op 10	<b>+ 5 738,00 €</b> <b>+ 5 738,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette décision

## 2023-03-3 Règlement d'utilisation de la salle des fêtes

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général. Quant aux autres utilisateurs, il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés. Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies. Monsieur le Maire propose de mettre en place un état des lieux avant et après chaque manifestation et fixer une caution d'un montant de 500 €, qui sera restitué lors de l'état des lieux de sortie si aucune dégradation n'a été constatée. Monsieur le Maire précise que ce règlement sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage. Il sera également présenté lors de chaque location ou réservation et à tout usager qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du règlement intérieur de la salle des fêtes annexé à la présente délibération, décide de mettre en place un état des lieux entrant et sortant et fixe le montant de la caution à 500 €.

## 2023-03-4 Renouvellement du bail de chasse sur le territoire de Bellebouche

Le Maire rappelle que par délibération en date du 08 août 2022, il a été conclu un bail d'un an avec l'Amicale des Chasseurs de Bellebouche. Celui-ci arrivant à terme, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le bail de chasse à l'Amicale des chasseurs de Bellebouche pour une durée d'1 an moyennant un loyer annuel de 6 000 €, autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

## 2023-03-5 Convention de mise à disposition d'un bâtiment modulaire au profit de l'association « Club de Tennis »

Monsieur le Maire présente la convention entre l'association « Club de Tennis » et la Commune pour la mise à disposition d'un bâtiment modulaire situé rue Léon Joseph Bourreau (devant le gymnase) à usage de Club house. Cette convention aura pour objet de fixer notamment les modalités d'utilisation des locaux et d'entretien par l'association. La date de prise d'effet de la mise à disposition est fixée au 1er juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'un bâtiment modulaire à usage de Club house situé rue Léon Joseph Bourreau entre la Commune et l'association « Club de Tennis » ci-après annexée, décide de mettre en place un état des lieux à la signature de la convention et fixe le montant de la mise à disposition à 120 € par an, autorise le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

## 2023-03-6 Convention avec le Parc Naturel Régional de la Brenne « AAP PNA odonates »

Délibération ajournée

## 2023-03-7 Cantine scolaire : Tarifs 2023-2024

Considérant l'augmentation des produits alimentaires,

Le Maire propose d'augmenter le prix du repas pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

- Tarif enfant : 3,60 €
- Tarif adulte : 6,50 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable, fixe le prix des repas à compter du 1er Aout 2023 ainsi qu'il suit : Repas enfant : 3.60 €, Repas adulte : 6.50 €

## 2023-03-8 Appel à candidature de l'audit énergétique dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3 pour l'immeuble sis « 2 rue du bout du monde »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021-05-01 en date du 20 Septembre 2021 portant sur la rénovation énergétique de l'immeuble situé 2 rue du bout du monde.

Considérant que le groupement POLE ENERGIE CENTRE, dont le SDEI est membre, est lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR (ayant pour but d'aider au financement d'audits énergétiques) et qu'il peut faire bénéficier de ces financements aux communes adhérentes au service de conseil en énergie partagé ;

Considérant que la commune de Mézières-en-Brenne souhaite procéder à la réhabilitation énergétique du bâtiment communal situé 2 rue du bout du monde, Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Rénovation énergétique de l'immeuble sis « 2 rue du bout du monde »				
DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT		
Audit énergétique LARBRE	4 000	DEPARTEMENT	16 158	21,37 %
Travaux dont :		SDEI - ACTEE	2 000	2,65 %
Lot « Electricité »	3 423,90	REGION –Mesure 35 « Plan isolation »	5 000	47,74 %
Lot « Menuiseries »	27 157,49	AUTOFINANCEMENT	54 920,22	28,24 %
Lot « Doublage-Isolation »	7 510,00			
Lot « Chauffage »	33 503,00			
<b>COUT TOTAL</b>	<b>75 594,39</b>	<b>COUT TOTAL</b>	<b>75 594,39</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à candidature du SDEI en vue de bénéficier du financement du programme ACTEE pour l'audit énergétique réalisé dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique de l'immeuble 2 rue du bout du monde, s'engage à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux, autorise le groupement POLE ENERGIE CENTRE, le SDEI et la FNCCR à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale, approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## 2023-03-9 Réhabilitation des logements rue Léon Joseph Bourreau : devis de désamiantage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-07-08 du 25 novembre 2022 décidant les travaux de rénovation énergétique et réhabilitation des studios R+2 « rue Léon Joseph Bourreau ».

Vu le rapport établi par la SOCOTEC en date du 13 mai 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au préalable à une intervention sur toiture par une entreprise spécialisée avec du personnel qualifié (obligation réglementaire), pour la dépose de 8 châssis de toiture et 12 chatières ainsi que 4 autres emplacements pour sorties diverses sur une toiture en ardoises amiantées. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de la Sarl Amiante Déconstruction Services pour l'intervention sur toiture en ardoise amiantée sur le bâtiment communal.

Celui-ci s'élève à la somme de 13 339,00 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis pour l'intervention sur toiture en SS4 sur le bâtiment communal 8 et 10 rue Léon Joseph Bourreau dans le cadre de travaux supplémentaires hors marché.

## 2023-03-10 Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

L'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), issu de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, donne la possibilité pour tout élu local de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

L'article R. 1111-1 du CGCT (décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022), qui entre en vigueur le 1er juin 2023, prévoit sa désignation par l'assemblée délibérante et précise ses modalités d'intervention. Le référent déontologue peut être commun à plusieurs collectivités ou groupements de collectivités. A ce titre, l'Association des Maires de l'Indre propose Madame Armelle TREPPOZ, afin d'exercer la mission de référent déontologue des élus, pour l'ensemble des collectivités qui le souhaitent.

Considérant l'accord de la personne désignée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour, 4 voix contre (BECTARD Pascal, AYALA Natacha, VERITE Jérémy, AUCUY Isabelle) et 4 abstentions (LANCHAIS Roland, DOISEAU Michel, LUCHINI Cathy, GARCIA Alexandra) décide :

Madame Armelle TREPPOZ est nommée en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il pourra être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions. Sur demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

L'intégralité de la présente décisions est consultable en mairie.

## 2023-03-11 Projet bâtiment 1 et 1 bis rue de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021-07-07 en date du 10 Décembre 2021 portant sur l'acquisition du bâtiment 1 et 1 bis rue de la Mairie afin d'y installer des bureaux pour développer les services Brenne Box.

Lors de sa session du 10 Mai 2022, le Conseil Communautaire a décidé de louer le local situé 1 rue de la Mairie à compter du 1er juin 2022.

En revanche, les services de la Brenne Box ne cessent de s'accroître impactant ainsi l'exiguïté des locaux.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de renouveler la proposition d'acquisition du bâtiment faite à la CDC Cœur de Brenne pour un montant de 80 000 €. Les frais et taxes éventuels seront à la charge de l'acquéreur. Monsieur CAMUS Jean-Louis est invité à quitter la salle pour en débattre sur le sujet. Considéré comme intéressé, le pouvoir de Madame AUCUY Isabelle ne sera pas pris en compte pour cette délibération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, propose à la CDC Cœur de Brenne l'acquisition du bâtiment pour un montant de 80 000 €, il en rendra compte lors d'un prochain conseil.

## 2023-03-12 Division de la parcelle AB 663

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de la parcelle section AB n°663, composée ainsi :

- Bâtiment 1 et 1 bis rue de la Mairie
- Bâtiment 10 place Jean Moulin

Considérant la proposition d'acquisition du bâtiment 1 et 1 bis rue de la Mairie à la CDC Cœur de Brenne, et en cas de retour favorable, il conviendra de procéder à la division de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Cabinet DAYOT, géomètre à Buzançais de procéder à la division de cette parcelle, en cas de retour favorable de la CDC Cœur de Brenne relatif à l'acquisition du bâtiment, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## 2023-03-13 Epicerie Sociale Solidaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 25 Mars 2023 de l'association « Epicerie Sociale Mobile de la Brenne » demandant une participation à la prestation de service (à hauteur de 0,50€/habitant) ainsi qu'une adhésion pour l'année 2023 (50€ / commune). Pour rappel, l'Epicerie sociale mobile de Brenne est une épicerie sociale itinérante qui parcourt les routes de son territoire rural afin de venir en aide aux personnes dans le besoin. L'association cible notamment les travailleurs précaires, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les retraités avec une petite pension. Considérant l'offre sociale déjà présente sur la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix contre, émet un avis défavorable pour l'adhésion de la Commune au profit de l'association « Epicerie Sociale Mobile Solidaire ».

## 2023-03-14 Assujettissement à la TVA : Budget annexe Lotissement le Saint Dormant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-03-22 en date du 31 Mars 2022 portant sur la création d'un budget annexe lotissement « Le Saint Dormant ». Il précise que l'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Le budget lotissement est assujéti à la TVA. Il propose donc d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour le budget annexe lotissement le Saint Dormant à compter du 1er juillet 2023 (régime réel normal avec déclaration trimestrielle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour le budget annexe « LOTISSEMENT LE SAINT DORMANT » à compter du 1er juillet 2023 (régime réel normal avec déclaration trimestrielle).

## 2023-03-15 Convention de prêt de matériel communal

La Collectivité met ponctuellement du matériel à disposition d'associations locales ou communes voisines afin de les accompagner dans certaines de leurs activités, principalement des événements festifs.

Monsieur le Maire propose d'encadrer ces mises à disposition par le biais d'une convention de prêt (ci-après annexée) dans le but de responsabiliser les bénéficiaires, tant dans l'utilisation que dans la conservation du matériel. En effet, il peut arriver que ce matériel soit rendu dégradé, détérioré ou ne puisse pas être restitué à la collectivité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention ci-après annexé fixant les conditions de prêt, les obligations des bénéficiaires et les modalités de mise à disposition. Accepte la convention de prêt de matériel communal ainsi que la fiche de prêt ci-après annexé, fixe le montant de la caution à 2000 € pour le podium et 200 € pour les stands.

## 2023-03-16 Décision modificative n°1 – Budget Principal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts à l'article 2184 (mobilier) du budget Principal de l'exercice 2023 sont insuffisants : acquisition d'un podium et stands pour un montant de 14 018,40 €.

Il est décidé de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Installations, matériel – Op rénovation EP année 2023	23151 Op 134	- 6 920,00 €		
Mobilier – Op divers			2184 Op 30	+ 6 920,00 €
<b>DEPENSES – INVESTISSEMENT</b>		<b>- 6 920,00 €</b>		<b>+ 6 920,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette décision

## 2023-03-17 Programme CERV : Demande de subventions Fonds Européens

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Citoyens, Egalité, droits et Valeurs » (CERV) mis en place par l'Union Européenne ayant pour notamment pour objectif d'encourager la participation des citoyens à la vie démocratique européenne. A ce titre, un programme va être réalisé entre la Commune de Mézières-en-Brenne et Barzano dans le cadre du rapprochement entre les peuples de l'Union Européenne. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer les demandes de subventions au titre du fonds européens, aAutorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## 2023-03-18 CTZH : Cartographie communales des zone humides

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant du Parc Naturel Régional de la Brenne sur les zones humides identifiées sur le territoire ainsi que la cartographie réalisée.

Monsieur le Maire informe que la Commune fait partie des 25 communes, dont plus de la moitié du territoire est situé en Brenne. A ce titre, le PNR de la Brenne propose de réaliser une cartographie vérifiée sur le terrain d'ici 2024. D'autre part, il pourra être réalisé sur les mares des inventaires amphibiens et libellules afin de connaître la répartition de ces espèces sur le territoire et ainsi mettre en place des travaux de restauration sur les mares les plus dégradées au titre du CTZH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer à cette action porté par le Parc Naturel Régional de la Brenne.

## INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, propose qu'une convention de mise à disposition du marché couvert ainsi qu'un règlement de marché soient établis lors d'un prochain conseil ;

Madame LUCHINI Cathy évoque un projet pour l'année 2024 de construction d'un terrain multisports (city stade) près du terrain de tennis rue Léon Joseph Bourreau. Le Conseil Municipal est favorable à ledit projet ;

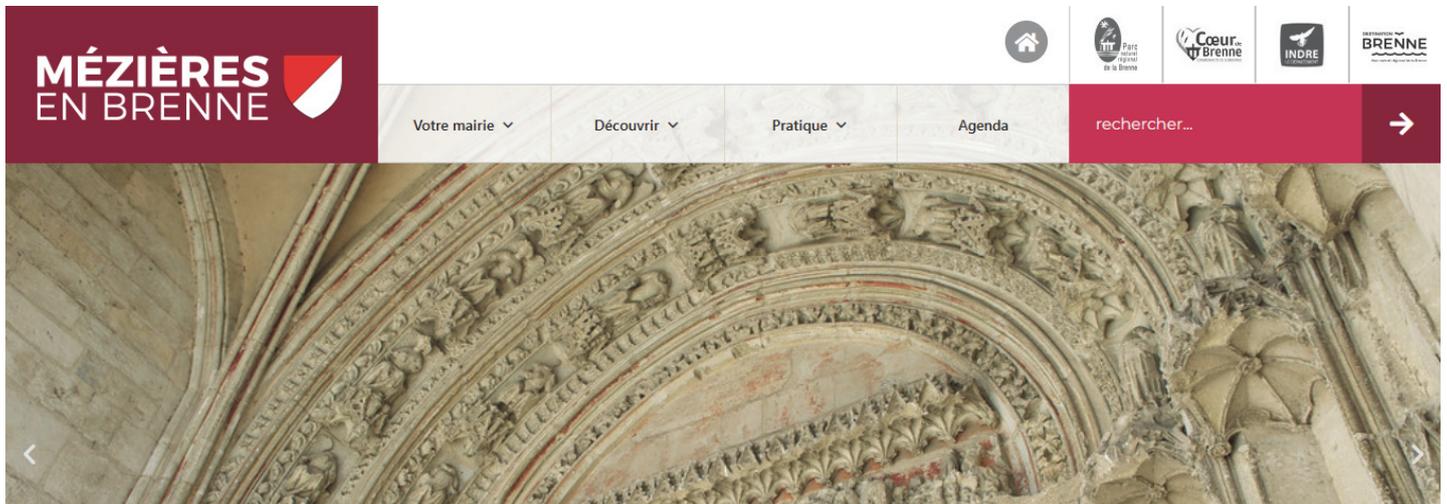
Madame ROBERT Catherine présente le questionnaire sur la mobilité qui sera transmis à l'ensemble des élus du territoire et invite le Conseil municipal à y participer. D'autre part, elle informe que le coût de la convention lecture publique avec la CDC Brenne Val de creuse sera réévalué pour l'année 2024 ;

Monsieur DOISEAU Michel rapporte au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion relative à la Loi EGAlim.

Site internet  
de la Commune

Il est enfin en ligne!

<https://www.mezieres-en-brenne.fr>



Vous y trouverez toutes les informations de la commune en temps réel. Le site est un complément à PanneauPocket qui reste très actif. Nous comptons sur vous pour améliorer l'information dont vous avez besoin.

**Certaines pages sont en construction et seront complétées durant l'été.**

**Pour mieux vous servir tout en réduisant les coûts, nous vous soumettons ce questionnaire auquel nous vous demandons de bien vouloir répondre, en déposant ce coupon-réponse à la mairie avant le 30 septembre 2023.**



## Questionnaire

Recevez-vous le bulletin dans votre boîte aux lettres ?

Oui

Non

Disposez-vous d'un accès internet ?

Oui

Non

Si Oui :

Accepteriez-vous de consulter le bulletin sur le site internet de la mairie et ne plus le recevoir ?

Oui

Non

Si Non :

Seriez-vous prêt à venir retirer le bulletin à la mairie ?

Oui

Non

Si Non :

En cas d'incapacité à vous déplacer votre bulletin pourrait vous être adressé sous pli par la Poste.

**Votre réponse est importante.**

# ALERTE

## DÉMARCHAGE A DOMICILE

Bien qu'évoqué régulièrement par les forces de l'ordre et les associations de consommateurs, nous vous invitons à rappeler à vos proches et aux personnes vulnérables, de

**NE JAMAIS OUVRIR À UN DÉMARCHEUR A DOMICILE,  
QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON.**

Ce dernier invoquera des motifs FAUX et FALLACIEUX pour vous soutirer de l'argent au mépris de toutes les règles qu'il doit légalement appliquer.



**Nous restons à votre disposition 02.54.08.71.71  
et [conso.indre@famillesrurales.org](mailto:conso.indre@famillesrurales.org)**



Coupon-réponse à retourner à la Mairie

### Questionnaire Bulletin municipal

Réponse avant le 30 septembre 2023

## Aux présidents d'association, élus municipaux et tout organisateur de manifestation sur la commune de Mézières-en-Brenne

Vous avez très certainement remarqué que l'agenda des manifestations du bulletin municipal était très souvent absent ou incomplet et que PanneauPocket n'annonçait pas toutes les manifestations.

Il ne s'agit pas d'un oubli mais d'un manque de communication des organisateurs. Ce phénomène a malheureusement été amplifié par la crise Covid.

Les associations souvent organisatrices de ces manifestations, le sont pour leur propre compte et peuvent oublier d'en avertir officiellement la mairie, qui se charge de transmettre à la commission manifestations (présidée par Cathy Luchini - 2<sup>e</sup> adjointe) et à la commission communication (présidée par Pascal BECTARD - Conseiller municipal).

Une demande orale formulée à un élu (quelqu'il soit!) ne constitue en aucun cas un accord, ni une autorisation, surtout lorsqu'il y a la clé une demande pour du matériel ou une salle.

Il ne s'agit bien évidemment pas de contrôler les associations mais de permettre à la mairie de les accompagner au mieux et de tenir un agenda officiel.

La commune participe à la vie des associations soit par les subventions, soit par avantage en nature.

Le site internet de la commune, tant attendu, sera actif dès début juillet 2023. L'agenda et l'actualité de la commune, en temps réel, seront des éléments essentiels de son attractivité.

On entend dire parfois (en brèves de comptoir) qu'il ne se passe rien à Mézières..... Au contraire il se passe plein de choses mais dont on ignore l'existence.....

**Alors agissons ensemble pour faire de Mézières un pôle d'attraction festive.**

**Communiquons!**

Bel été à toutes et tous.

PASCAL BECTARD - CONSEILLER MUNICIPAL - PRÉSIDENT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

CATHY LUCHINI - 2<sup>E</sup> ADJOINTE - PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION MANIFESTATIONS.....

## VIE COMMUNALE



## Succès confirmé pour un concert exceptionnel

Le concert annuel du Nohant festival Chopin Hors les Murs qui s'est déroulé vendredi 23 juin dans la collégiale a réuni plus de 180 personnes conquises par la virtuosité de Raphaëlle Moreau et d'Yves Henry.



Nommée en 2020 dans la catégorie Révélation aux Victoires de la musique classique, cette talentueuse violoniste a interprété avec brio des œuvres de Johannes Brahms, Piotr Ilitch Tchaïkovski et César Franck, sur un instrument ancien fabriqué en 1740 prêté par Emmanuel Jaeger.



Elle était accompagnée pour l'occasion par le pianiste émérite qu'est Yves Henry, par ailleurs président du festival depuis 2011 et créateur de cette manifestation dont le but est d'amener la musique en milieu rural tout en encourageant de jeunes artistes dans le développement de leur carrière.

Soutenu financièrement par la municipalité depuis plusieurs années, ce récital de qualité confirme que la Brenne est un territoire qui inspire le monde de la Musique, quelque soit sa forme.

CRÉDITS PHOTOS : CHANTAL KROLICZAK

# Commémorations



## 8 mai 1945

Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.

En ce 8 mai 2023, dans chaque ville et village de France, sur nos places, squares et jardins municipaux, devant nos monuments aux morts et mémoriaux, nous commémorons le 77ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe avec une singularité toute particulière, en écoutant les douloureux échos du temps.

## Appel du 18 juin 1940

Le 18 juin 1940, le général de Gaulle lançait son appel aux Français à s'unir dans l'action pour libérer la France.

83e anniversaire de l'appel du Général de Gaulle.

Commémorer cette date, c'est se souvenir du combat d'un homme pour la liberté et la grandeur de notre Nation, mais aussi de toutes ces femmes et tous ces hommes qui ont répondu à son appel, et au-delà de celles et ceux qui ont fondé la Résistance française.

Dans la mémoire collective, cet Appel est l'essence et le berceau de la Résistance, le point de départ d'un contre-gouvernement de la République face à la collaboration de ceux que le Général de Gaulle appelait « les gouvernants de rencontre ».



## Mézières-en-Brenne désormais labellisée Territoire Vélo



La Fédération Française de Cyclotourisme a attribué, le 11 mai 2023, ce label au Parc Naturel Régional de la Brenne, dont la commune fait partie.

Le label Territoire Vélo valorise le développement de la pratique du vélo dans les territoires. La Fédération française de cyclotourisme rassemble l'ensemble des acteurs autour de la problématique d'intégration du vélo et place cette activité, qu'elle soit utilitaire, de loisir ou touristique, au cœur des préoccupations quotidiennes.

Territoire Vélo est ainsi un label qui a une double vocation :

- récompenser les efforts fournis par une collectivité locale en faveur du vélo,
- accompagner l'évolution des services proposés afin d'en favoriser l'usage.

# Médiathèque



Ce début d'année a été riche en événements et animations du côté de la médiathèque.

Revenons sur ces moments passés et ceux qui vous attendent !

## Tous à la mer !



La médiathèque Léon Boussard proposait en avril dernier le spectacle Rivages de la compagnie Le chant du ressort qui avait réuni un public d'une quarantaine de personnes. L'occasion de jeter l'ancre à la salle des fêtes pour découvrir un décor et des personnages imaginés à partir d'objets du quotidien recyclés, accompagnés de chants et de guitare.



Les spectateurs ont embarqué dans le monde à la fois merveilleux et fragile des océans. C'était l'occasion de sensibiliser le plus jeune âge à la pollution plastique qui menace les rivages et les fonds marins. A la fin du spectacle, le public a pu venir contempler de plus près les drôles de créatures tout droit sorties de l'imaginaire des artistes, avec notamment des méduses, un poulpe, un crabe, un coquillage, des ours...

Ce spectacle a été subventionné dans le cadre du PACT, avec le PNR de la Brenne et la région Centre.



En parallèle, la médiathèque accueillait l'exposition d'art numérique "Les méduses" en partenariat avec la bibliothèque départementale de l'Indre (BDI). Des citations, bruitages de la mer et des extraits de poèmes étaient déclamés au contact de ces méduses oniriques.



## Les parenthèses de la médiathèque

Cette année, les traditionnelles "Parenthèses de la médiathèque" - série d'événements organisés à destination des familles et co-financés par la CAF et la mairie de Mézières - proposent encore un programme varié :



En février, un atelier "jardiner en famille" était proposé avec Nathalie Policard, herbaliste. Petits et grands avaient eu la joie de mettre les mains dans la terre pour préparer des plantations avec lesquelles ils avaient pu repartir.

Cette animation marquait également le lancement de la grainothèque. Le principe ? Le partage et l'échange, toujours !



Déposer et échanger librement et gratuitement des graines de fleurs, de fruits et de légumes. Elle demande encore à s'étoffer alors, à vos graines !



Au moment où nous rédigeons cet article, nous nous apprêtons à accueillir le salon des Apprend'tissages. Ce volet des Parenthèses traite de l'école, en mettant en lumière différentes pédagogies et solutions proposées par des acteurs du territoire.

2 prochaines sessions sont prévues pour cette année 2023 :

"Le mensonge", prévu en septembre

"Parler de la mort avec les enfants", organisé autour de la Toussaint

Ce qui vous attend...

La bibliothèque à la plage reprendra du service cette année à Bellebouche. Malgré un étang en assec, ce sera l'occasion de profiter du grand air, de pratiquer le "land art", de jouer, d'écouter des lectures et de la musique.

Un atelier "zéro déchet" est prévu fin juillet. Vous pourrez vous initier à la fabrication de tawashis, ces jolies éponges fabriquées à partir de tissus de récupération, comme ces chaussettes solitaires qui traînent peut-être au fond de vos placards...



Le 12 août, ne manquez pas le rendez-vous annuel du bal trad ! Cette année, c'est le groupe KELTAS qui vous fera danser sur la place Jean Moulin (face à la mairie). Cet Irish band Limougeaud est composé de 6 musiciens multi-instrumentistes passionnés et d'un sonorisateur qui sait mettre cet ensemble en valeur. L'essence de la musique irlandaise et plus largement traditionnelle coule dans le répertoire du groupe, varié en rythme avec des mélodies dansantes et des chansons touchantes.

Vous pourrez également vous régaler lors du marché gourmand organisé avec les producteurs locaux. Une belle soirée en perspective !

Le festival de contes La clef dans le sac organisé par les médiathèques d'Azay-le-Ferron, Martizay et Mézières-en-Brenne et la communauté de communes Coeur de Brenne, reviendra pour sa 12e édition, du 20 au 27 octobre. L'occasion de (re)découvrir des conteurs et conteuses venus de différents horizons.

Grâce à la ludothèque de Douadic, vous avez la possibilité de venir jouer sur place aux différents jeux de société en accès libre à la médiathèque.

Quelques informations

Horaires d'ouverture

Mercredi 10h-12h / 14h-18h

Jeudi 09h-12h / 16h-18h

Vendredi 10h-12h / 16h-18h

Samedi 10h-12h / 14h-18h (samedi après-midi : semaine paire uniquement)

L'inscription à la médiathèque est toujours gratuite. Alors n'hésitez pas à vous inscrire si vous ne faites pas encore partie des abonnés. Seul un justificatif de domicile vous est demandé pour valider l'inscription.

Vous avez ainsi la possibilité d'emprunter 5 livres ou BD, 5 périodiques et 3 CD (musique ou livres audio) pour un mois ainsi que 3 DVD pour une durée de 10 jours.

NB : La boîte retour est accessible devant la médiathèque pour rendre vos documents aux heures de fermeture de la médiathèque.



Le réseau CLIC dont Mézières fait partie, est composé de 13 médiathèques ce qui permet d'avoir un large choix documents, et ce, grâce à une navette organisée tous les mercredis et qui permet d'acheminer les réservations des abonnés d'une médiathèque à l'autre.

Il est possible de réserver des documents en ligne sur : [www.mediathequesdelabrenne.fr](http://www.mediathequesdelabrenne.fr)

Le partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Indre (BDI) est aussi en vigueur ce qui permet de disposer d'un fond encore plus large. Des réservations sont également possibles (après inscription) sur le site [www.biblio36.fr](http://www.biblio36.fr). Le transfert des documents réservés est assuré toutes les 2 semaines.

La médiathèque fonctionne aussi grâce aux bénévoles très investis. Si vous avez du temps et souhaitez participer à l'aventure, n'hésitez pas à en parler à vos bibliothécaires.

Et retrouvez toute l'actualité de votre médiathèque sur sa page Facebook :



Médiathèque de Mézières-en-Brenne Officiel

# Les Commerces et Entreprises

<b>DESTINATION BRENNE</b>	<b>Bureau d'informations touristiques</b>	<b>4 place Jean Moulin</b>	<b>02 54 39 29 08</b>
---------------------------	-------------------------------------------	----------------------------	-----------------------

## HEBERGEMENTS

<b>HOTEL Le Bœuf couronné **</b>	<b>Fermé pour travaux</b>	place du Général de Gaulle	
<b>LE MOULIN</b>	Gîtes de séjour et de groupe	1 rue du Nord	02-54-38-12-24
<b>Domaine de Bellebouche</b>	Village Vacances	Base de loisirs de Bellebouche	02 54 38 28 28
<b>Camping CAP sur la Brenne **</b>	Base de loisirs de Bellebouche	Base de loisirs de Bellebouche	02 54 38 28 28
<b>Camping municipal</b>	Accueil 1 rue du Nord	route de Châteauroux	02-54-38-12-24

## RESTAURANTS

<b>BAR DE LA PLACE</b>	Bar, Brasserie, PMU	1 place du Général de Gaulle	02 54 38 72 44
<b>LE BŒUF COURONNE</b>	<b>Fermé pour travaux</b>	place du Général de Gaulle	
<b>PLUME CANE</b>	Ferme Auberge	37 Rte de la Gabrière	06 82 13 70 38
<b>LE BELLEBOUCHE</b>	Cuisine traditionnelle	Base de loisirs de Bellebouche	02 54 37 74 40

## LOISIRS

<b>BRENNE DECOUVERTE KARTING</b>	karting, laser-game, découverte de la brenne en voitures électriques	Les Grandes Salles	02 54 38 10 27
<b>LE MOULIN</b>	Location de vélos, salle d'exposition	1 rue du Nord	02-54-38-12-24

## AMBULANCE

<b>AMBULANCES BELABRAISES</b>	Anciennement Ambulances de la Brenne	18 rue André Plateau	02 54 37 61 42
-------------------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------

## ALIMENTATION

<b>MARCHE du jeudi</b>	Toute l'année	place Jean Moulin	
<b>LE PETIT MARCHE</b>	Epicerie, primeur	6 place du Général de Gaulle	02 54 38 54 06
<b>Supérette PROXI</b>	Fabrice RIBOTON - Supérette	10 rue de l'Eglise	02 54 28 56 02
<b>LES DELICES DE BRENNE</b>	Mathieu DOEUFF - Boucherie-Charcuterie	3 place du Général de Gaulle	02 54 38 01 74
<b>BOULANGERIE PATISSERIE</b>	Olivier BARBET - Boulangerie-Pâtisserie	4 rue de l'Eglise	02 54 38 02 19
<b>LE SANGLIER HIRSUTE</b>	Table-chambres d'hôtes et école de cuisine végétale et durable	11 rue de l'Ouest	06 13 38 57 81
<b>NOISERAIE PRODUCTION</b>	David PASCAL - Pralinés et pâtes à tartiner	47 route de Chatillon	02 54 28 67 67

## PHARMACIE

<b>CŒUR DE BRENNE</b>	Julie BRANGIER	7 rue André Plateau	02 54 38 00 00
-----------------------	----------------	---------------------	----------------

## GARAGES

<b>AUCUY Yannick</b>		La Chapelle des Salles	02-54-38-14-13
<b>BRENNE AUTO SERVICES</b>	Olivier MORLAT Station-service, garage	8 rte de Saint-Michel-en-Brenne	02 54 38 00 02
<b>GARAGE BARRE</b>	Joël BARRE Entretien, réparations autos	1 rue du Bout du Monde	02 54 38 19 28

## ENTREPRISES – COMMERCES – ARTISANS

<b>APAJH</b>	Entreprise adaptée espaces verts	24 route de Châteauroux	02 54 38 18 51
<b>CELLERIN Philippe</b>	Maçonnerie, couverture	route de la Gabrière	02 54 38 12 18
<b>CISEAUX DE BRENNE</b>	Léa CHAUSSE - Salon de Coiffure	2 rue du Pont Malientras	09 82 45 01 88
<b>CHESNE Guillaume</b>	Maçonnerie générale, rénovation	La Roche Marteau	06 81 58 76 45
<b>E.E.I DUBREUIL</b>	Maintenance industrielle, électromécanique	La Caillauderie	02 54 39 22 32
<b>FER METAUX RECYCLAGE 36</b>	Éric RENARD - récupérateur de métaux et location de benne	ZA des Noraies	07 87 42 90 73
<b>LOVI LIGHT</b>	Bruno LOVISONNE - Création de luminaires	2 place Jean Moulin	06 89 77 99 19
<b>LIBRAIRIE CŒUR DE BRENNE</b>	Karen MAHOUDEAU - Tabac, presse, librairie, cadeaux	4 rue du Pont Malientras	02 54 38 04 53
<b>METALBRENNE SARL</b>	Denis GUILLON - Métallerie, serrurerie	20 route de Châteauroux	02 54 38 07 72 06 84 95 11 30
<b>OPTI AMENAGEMENT</b>	Thomas BOUY - Fabrication de caisses de transport pour chiens, mobilier divers	Zone d'activités des Noraies	02 54 37 58 14
<b>SCIAGE DU BERRY</b>		Zone d'activités des Noraies	02 54 38 11 59
<b>TRANSAXIA France</b>	Agence immobilière	place du Général de Gaulle	02 14 00 05 89
<b>THELEM ASSURANCES</b>	Gabriel BERGER	16 rue du Faubourg de l'Ouest	02 54 38 07 62
<b>VILLEMONT</b>	Nutrition animale, jardinage, chasse-pêche	22 route de Châteauroux	02 54 38 15 11

## PISCICULTEURS

<b>EURL BOELY PISCICULTURE</b>	Pisciculture pêche étang	Etang de Cousin	06 31 66 24 89
<b>LEBOSSÉ Jean-Claude</b>	Pisciculture	Les Loges de Cousin	06 72 99 57 97

*Si vous souhaitez voir figurer votre entreprise implantée sur Mézières-en-Brenne, contactez la mairie*

# Brenne Box

1 Place Jean Moulin 36290 Mézières-en-Brenne

Service géré par la Communauté de  
Communes Coeur de Brenne



## HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h00-12h00 et de 14h00-17h00  
Mercredi et Vendredi : 14h00-17h00

CONTACT : 02 54 38 59 46

france-services@coeurdebrenne.fr

## Espace France Services

Une équipe vous accompagne, vous oriente dans vos démarches administratives (Pôle Emploi, CAF, MSA, CPAM, CARSAT Retraite...).

Permanences :

- le 1er mardi de chaque mois de 14h00 à 17h00 présence de la Mission Locale Indre Sud pour les jeunes de 16 à 25 ans.
- le dernier mardi de chaque mois de 10h00 à 12h00 « atelier mémoire » sur inscription au 06 74 26 11 36 (CDGI).  
Venez entretenir votre mémoire avec des professionnels.
- le dernier jeudi de chaque mois de 9h00 à 17h00 présence de la MSA. Prendre rendez-vous au 02 54 44 87 87.
- le 2ème jeudi de 10h à 12h SOLIHA vous accompagne dans vos démarches d'aide au logement. Propriétaire, Locataire, Copropriétaire trouvez l'aide dont vous avez besoin...
- le 2ème et 4ème jeudi après-midi EN VISIO un agent des finances publiques répond à vos questions sur rendez-vous de 14h00 à 16h30.
- le jeudi matin avec une assistante sociale (D.P.D.S.) sur rendez-vous.
- le dernier jeudi de chaque mois 14h00 à 17h00 permanence Initiative Brenne Vous avez un projet d'entreprise? Financement et accompagnement : notre promesse, être à vos côtés à toutes les étapes de votre projet !
- Avis aux Consommateurs « une question sur la consommation ? » avec Familles Rurales sur rendez-vous au 02 54 08 71 71.

## Repas à domicile

Ce service est assuré par le personnel de la CDC : Christelle GOUDEAU et Laurence TONOLO (téléphone : 06 08 52 09 61).



C'est un service pratique et souple utilisé pour quelques jours seulement ou pour de longues périodes.

Après une simple inscription auprès d'Isabelle AUCUY, d'Hélène BOELY, de Catherine CHILLOU ou du personnel du service de portage, un repas varié et équilibré pourra être livré à la personne, quel que soit son âge, qui en fait la demande.

### Renseignements et inscription :

Isabelle AUCUY/Hélène BOELY

Tél : 02 54 38 18 60

cdc@coeurdebrenne.fr

Catherine CHILLOU

Tél : 02 54 38 59 47

finances@coeurdebrenne.fr

Christelle GOUDEAU ou Laurence TONOLO

Tél : 06 08 52 09 61

### Principes de fonctionnement de ce service :

**Qui ?** : Ce service s'adresse à toutes les personnes qui le désirent et quel que soit son âge, ne souhaitant ou ne voulant pas cuisiner, aux personnes âgées, handicapées, convalescentes...

**Quoi ?** : Plateau repas comprenant, un potage, une entrée, un plat de résistance, un fromage, un dessert et du pain.

**Quand ?** : Les repas sont livrés tous les jours sauf les dimanches et jours fériés. Cependant, un repas peut être prévu pour les dimanches et jours fériés qui seront livrés la veille.

**Comment ?** : Pas d'obligation dans le temps. Pour quelques jours ou à l'année, toutes les commandes sont prises en compte sur simple inscription par téléphone.

Il est impératif de prévenir 2 jours avant pour commander ou décommander un repas, par téléphone, à la CDC ou au personnel qui assure la livraison.

**Combien ?** : Le plateau repas est facturé 9.10 € à compter du 1er janvier 2023.

**Règlement ?** : Facture mensuelle établie en début du mois d'après la livraison. Possibilité d'un prélèvement automatique le 11 du mois suivant.

# Merci de déposer ces emballages en verre dans le conteneur prévu à cet effet



Le verre se recycle à l'infini à condition qu'il soit trié !



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre



## STOP au verre dans les ordures ménagères

Un doute, une question ?

**Ne pas laver les emballages**  
(cela gaspille de l'eau)

les consignes évoluent  
**Un tri + simple**

**Je mets dans le sac jaune**

**TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON ET TOUS LES PAPIERS**



Magazines, prospectus, journaux, papiers de bureaux, courriers, livres, cahiers, sacs en papier, boîtes et suremballages carton, briques (avec bouchons)



Je mets dans le **sac noir** les **mouchoirs** et les **sopalins**

**TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL**



Conserves, aérosols vides, barquettes, canettes, boîtes, couvercles, capsules de café, petits contenants, plaquette de médicaments, opercules

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE**



Bouteilles, flacons, pots, blisters, emballages sous vide, barquettes, sacs, sachets, tubes, sur-emballages, films plastique

**Je dépose dans les colonnes à verre**



Bouteilles, bocaux et pots en verre



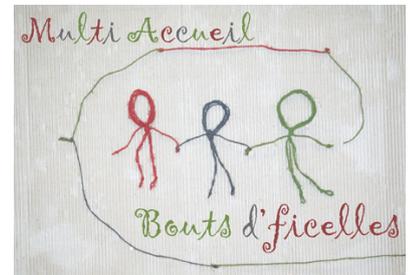
**Je dépose à la déchetterie**

Cartons bruns d'emballages



**TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !**

## Multi-accueil de Paulnay



Le multi-accueil de Paulnay « Bouts d'ficelles » accueille les enfants âgés de 10 semaines à 5 ans. Les horaires d'ouverture sont de 7H30 à 18H30.

La structure ouvre ses portes aux enfants du territoire mais également à ceux des communes environnantes.

La tarification est calculée selon les revenus des parents et comprend la fourniture des couches et des repas.

De nombreux projets sont mis en œuvre au sein de la structure comme par exemple les partenariats avec la ludothèque de Douadic, les médiathèques du territoire ou l'intervention d'un psychomotricien. Un jardin participatif « Bout d'jardin » permet aux enfants de la crèche mais également aux parents et aux habitants de Paulnay de se retrouver autour d'une activité « Potager ».

Une passerelle est aussi organisée avec l'accueil de loisirs de Saint Michel en Brenne ainsi que des sorties selon les thèmes abordés avec les enfants (Le parc de la Haute-Touche, cinéma de Le Blanc, piscine de Châtillon etc.)

Pour le bien-être des enfants, des ateliers Montessori et Snoezelen sont proposés par des professionnelles formées.

Enfin, dans le cadre des 1000 1ers Jours de l'ARS, des ateliers sont régulièrement proposés aux parents de jeunes enfants de tout le territoire Cœur de Brenne (Caf'échanges, atelier sur l'alimentation du jeunes enfants, psychomotricité, Snoezelen, gestes de 1ers secours etc.)

Il s'agit de permettre aux enfants inscrits au multi-accueil de découvrir la vie en collectivité, de s'ouvrir au monde qui les entoure tout en développant leur créativité et leur imagination.

Si vous avez besoin de temps pour vous, pour un rendez-vous médical ou tout autre motif n'hésitez pas à nous contacter au 02 54 38 17 88 ou par mail à l'adresse suivante : [multiaccueil@coeurdebrenne.fr](mailto:multiaccueil@coeurdebrenne.fr)

Vous pouvez également inscrire votre enfant au multi-accueil pour une durée plus longue. Vous y trouverez une équipe de professionnelles de la petite enfance dynamique et à l'écoute de vos besoins.

Pour plus de renseignement rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Brenne ([www.coeurdebrenne.fr](http://www.coeurdebrenne.fr)), en cliquant sur l'onglet « Petite enfance » puis sur « multi-accueil ». Vous y trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que le dossier d'inscription pour votre enfant.

Enfin, vous pouvez suivre les actualités du multi-accueil sur la page facebook de la Communauté de Communes Cœur de Brenne.

---

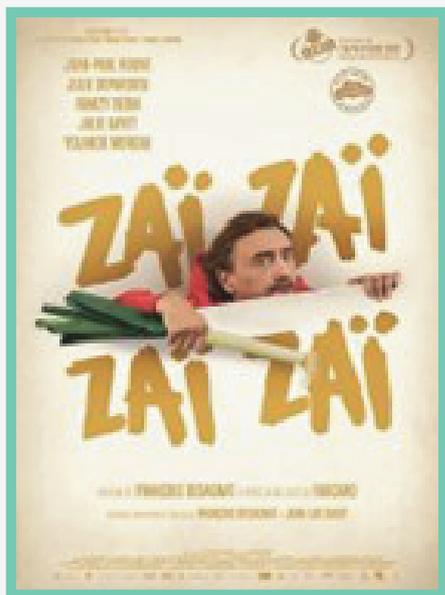
L'ÉQUIPE DU MULTI-ACCUEIL BOUTS D'FICELLES À PAULNAY

# Cinéma de plein air

**CINEMA EN PLEIN AIR**  
Saison culturelle de Cœur de Brenne

Dans le parc municipal de Saint-Michel-en-Brenne

Ouverture du site à 19h30.  
Début des projections à la nuit tombée vers 21h30  
Chaises fournies mais possibilité d'apporter ses transats ou couvertures  
Restauration et buvette proposées sur place



## Projection du 21 juillet « Zai zai zai zai »

Fabrice, acteur de comédie, réalise qu'il n'a pas sa carte de fidélité alors qu'il fait ses courses. Malgré la menace d'un vigile, il parvient à s'enfuir. Commence alors une cavale sans merci, pour celui qui devient rapidement l'ennemi public numéro 1. Alors que les médias s'emparent de l'affaire et que le pays est en émoi, le fugitif, partagé entre remords et questions existentielles, trouve un point de chute inattendu, quelque part en Lozère.

## Projection du 11 aout « De toutes nos forces »

Comme tous les adolescents, Julien rêve d'aventures et de sensations fortes. Mais lorsqu'on vit dans un fauteuil roulant, ces rêves-là sont difficilement réalisables. Pour y parvenir, il met au défi son père de concourir avec lui au triathlon « Ironman » de Nice : une des épreuves sportives les plus difficiles qui soit. Autour d'eux, c'est toute une famille qui va se reconstruire pour tenter d'aller au bout de cet incroyable exploit.



**Avant chaque film, découvrez un court-métrage réalisé par des jeunes dans le cadre de ateliers audiovisuels de l'Accueil Jeunes de Cœur de Brenne !**

# Accueil de loisirs à Saint-Michel-en-Brenne

## ACCUEIL DE LOISIRS (3-13 ANS) ?

### OU ACCUEIL DE JEUNES (12-17 ANS) ?

Les deux Accueils sont complémentaires, et permettent de proposer des activités adaptées aux enfants, de 3 à 17 ans. Les enfants de la tranche d'âge 12-13 ans ont donc le choix : ils peuvent s'inscrire à l'un ou l'autre des Accueils. Ils peuvent également, dans une même semaine, s'inscrire aux deux dispositifs proposés.

*Exemple : deux jours d'activité à l'Accueil de Jeunes, et trois jours à l'Accueil de Loisirs.*

## RECOMMANDATIONS

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous sommes amenés à limiter le nombre d'enfants inscrits.

Inscrire votre (vos) enfant(s) au dernier moment, c'est prendre le risque qu'il n'y ait plus de place !!

**La facturation se fait :**

- à l'issue de la période de fréquentation du centre par votre enfant pour l'ALSH.
- à l'issue de chaque activité pour l'Accueil de Jeunes.

Vous recevrez un titre de paiement de la trésorerie (avec possibilité de régler via internet si vous le souhaitez)

En cas d'absence, la journée sera déduite uniquement sur présentation d'un certificat médical.

## TARIFS

### ACCUEIL DE LOISIRS

QF	Tarifs journée pour 1 enfant	Tarifs à partir du 2 <sup>e</sup> enfant (-10%)	Tarifs enfant hors territoire (+5%)
0 à 565 €	6,05	5,45	6,35
566 à 765 €	8,25	7,42	8,66
766 à 965 €	11,22	10,08	11,76
966 € et plus	13	11,70	13,65

*Le tarif journalier vous concernant devra être multiplié par le nombre de jours d'inscription. Les transports, les sorties, déjeuners et goûters sont compris dans le tarif.*

**Pour tous renseignements, contactez-nous :**

**Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement**  
 02 54 38 59 56  
 06 16 64 81 78  
 Mail : clsh@coeurdebrenne.fr

Pendant la période de centre vous pouvez joindre les animateurs au 02 54 38 59 48

**Service Accueil de Jeunes**  
 06 82 43 83 44  
 02 54 38 18 60  
 Mail : ados@coeurdebrenne.fr

**www.coeurdebrenne.fr**

Communauté de Communes Cœur de Brenne

# ÉTÉ 2023

## Saint-Michel-en-Brenne

### 3-13 ANS

**L'ilot Minots**  
Accueil de loisirs

du 08 juillet au 18 août

### 12-17 ANS

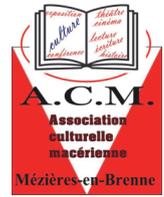
**Accueil de Jeunes**  
Cœur de Brenne

Activités thématiques d'un ou plusieurs jours

Organisé par **Cœur de Brenne** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Alfred HUET Communard, déporté et macérien de toujours

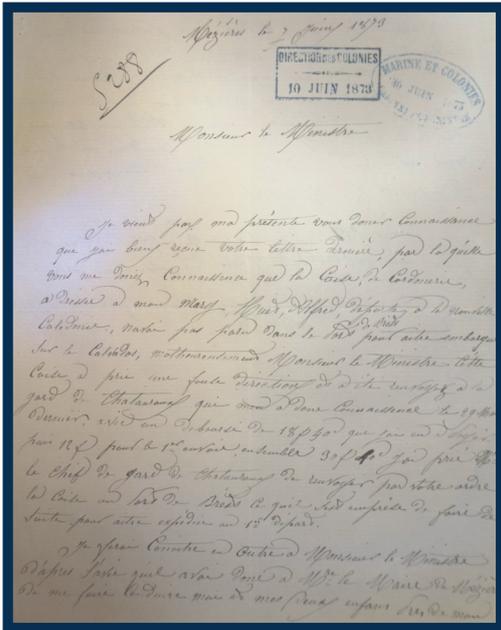
suite du numéro 80 de janvier 2023



En envoyant des milliers de condamnés politiques aux antipodes de la métropole, le gouvernement français s'était débarrassé des communards et tentait de faire oublier « la semaine sanglante du mois de mai 1871 ».

C'était sans compter le dénuement des foyers qui, privés de leur chef de famille, se retrouvaient sans ressources dans une France économiquement bien mal en point après la guerre franco-prussienne de 1870.

Dès le 13 septembre 1871, 48 députés déposèrent un projet de loi pour l'amnistie des condamnés. Il sera rejeté. Les discussions parlementaires se poursuivront pendant de nombreuses années jusqu'à ce que Victor Hugo s'en mêle en 1876 ...



Lettre du 7 juin 1873 de Marie Journeau au Ministre de la Guerre, au sujet de la caisse d'outils

Source : ANOM – COL H 85

Dans ce contexte, une loi votée le 28 mars 1873, a prévu dans son article 7 :

« Les femmes et les enfants des condamnés auront la faculté d'aller les rejoindre. Dans la limite du crédit spécial ouvert annuellement au budget de la déportation, le gouvernement se chargera du transport gratuit des femmes et des enfants de ceux qui sont en mesure, soit par l'exploitation d'une concession, soit par l'exercice d'une industrie, de subvenir aux besoins de leur famille. Dans les mêmes limites et en outre du passage gratuit, des subsides en vivres et en vêtements et un abri temporaire pourront être accordés, à l'arrivée dans la colonie, aux femmes et aux enfants de ceux qui seront reconnus aptes à remplir l'engagement de satisfaire, dans un délai de deux ans, aux besoins de leur famille. »

Alfred était cordonnier. Tout laisse à penser qu'il décidât d'exercer son métier au sein de l'enceinte fortifiée. Sous couvert de l'Administration pénitentiaire de Nouméa, il demanda, dès le 16 janvier 1873 alors que la loi n'avait pas encore été votée, à faire venir Marie, Andronie et Mathilde.

Le billet, adressé par le lieutenant Pourols au directeur du service de la Déportation recommande la requête du déporté en ces termes : « par sa conduite et son travail, il est un des plus dignes de jouir la faveur qu'il sollicite. »

Lettre du 7 juin 1873 de Marie Journeau au Ministre de la guerre au sujet de la caisse d'outils.  
Source : ANOM – COL H 85

À l'arrivée du courrier en métropole au mois d'avril, l'Administration se met en mouvement pour accéder à ce rapprochement familial et à l'envoi des outils indispensables à la profession d'Alfred ainsi que des vêtements et autres objets de nécessité.

C'est ainsi que Marie, le 21 avril 1873, informe le ministre de tutelle de l'expédition en train, aux frais de l'Etat, d'une caisse de Mézières à Châteauroux pour sa destination finale à Brest, après un détour par Toulon ...

Cette fameuse caisse aura donné bien du souci à l'épouse d'Alfred : le 29 mai, le chef de gare de Châteauroux lui notifie son retour à son presque point de départ. Erreur d'aiguillage ... Qu'à cela ne tienne, elle repart !

Nous ignorons sur quel navire ont vogué les outils mais ils ont fini par arriver à bon port.

Le 29 avril, Monsieur le Maire est avisé que son administrée et ses deux enfants pourraient partir « dans deux ou trois mois environ ».

Marie Journeau - 36 ans - Andrien (au lieu d'Andronie) - 10 ans - et Mathilde Huet - 7 ans sont inscrits sur la liste des passagers embarqués sur Le Fénelon qui leva l'ancre du port du Havre le 27 juillet 1873 pour Nouméa. En prévision des escales en régions peu sûres, 2 canons et 36 fusils et revolvers feront le voyage.

L'expatriation de la famille a exigé la préparation de 500 kg de bagages, descendus en soute.

Il n'existe aucun visuel de ce navire à vapeur, construit en 1864 et commandé par le capitaine Pierre Le Boucher.

Cette traversée de 440 personnes est bien curieusement constituée :

- 32 hommes d'équipage - Louis Testory, aumônier - Joseph Desgranges, médecin délégué du Département de la Marine aidé de Georges Guénot, aide-médecin. - 118 femmes - 242 enfants dont 50 de moins de 3 ans - 45 hommes.

Toutes ces dames et leur progéniture rallient la Nouvelle-Calédonie pour différentes raisons :

- 69 dont Marie, rejoignent leurs époux déportés de la Commune.
- Une quarantaine de jeunes filles, chapeautées par quatre religieuses de l'ordre Saint-Joseph de Cluny, sont des soi-disant orphelines envoyées pour se marier avec des déportés ou des colons. Elles doivent ainsi peupler la colonie. En fait, certaines y seront prostituées.

- Des familles d'émigrants libres, essentiellement des alsaciens-lorrains ayant refusé de devenir allemands au 1er octobre 1873 et contraints de quitter prestement leur région d'origine.



Source : Regards de femmes – Musée de la ville de Nouméa



Le Journal du Havre du 26 juillet 1873 écrit :

« Le Fénelon compte à son bord (...), la plupart sont des femmes. Elles n'ont guère, pour tout bagage, que de menus objets de cuisine, de lingerie et les économies qu'on a pu réaliser depuis six mois en songeant tous les jours à ce grand voyage (...).

Entreprendre un pareil voyage pour aller reconstituer une famille sur une terre d'exil, et entrevoir, pendant cette longue traversée des dangers de toutes sortes ... n'est-ce pas là du dévouement et de l'abnégation ? »

Vogue la galère !

Direction le large de l'Espagne, les îles du Cap-Vert pour un premier ravitaillement à Mindelo (île de Sao Vincente). Du bétail et de la volaille sont embarqués. Le cap de Bonne-Espérance est franchi le 7 septembre. Nouvelle escale de quelques jours avant la grande traversée de l'Océan Indien.

Les conditions de vie à bord demeurent inconnues. Le quotidien parisien Le Rappel, dans son numéro du 16 juin 1873 annonce que « les familles ne seront pas soumises à bord au régime des matelots ; elles jouiront d'une alimentation dans laquelle les salaisons n'entreront que pour une faible part. Les enfants particulièrement auront une nourriture en rapport avec leur âge. »

Il paraît que les « jeunes filles honnêtes et laborieuses » (l'une est veuve, l'autre maman !) ont donné du fil à retordre aux religieuses accompagnantes.

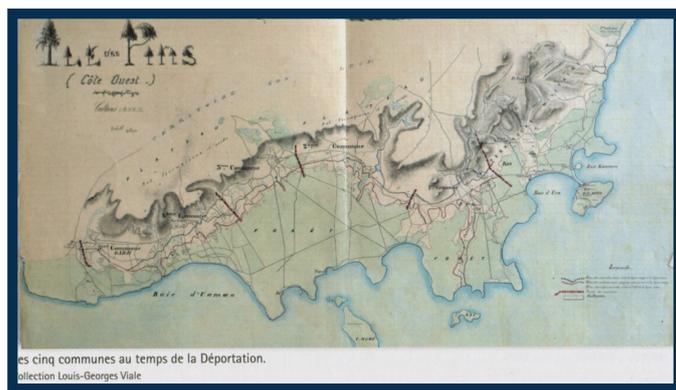
Concernant les familles de déportés, pour la plupart farouchement anticléricales, elles ne dérangent guère l'aumônier Testory.

La capitaine quant à lui, enregistrera 9 décès d'enfants en bas-âge et 2 naissances. Ce que l'Etat français, au travers d'un Journal Officiel, considérera comme un « succès qui a couronné ce premier essai [de transport de ce type] ».

Tout comme sur La Guerrière, les conditions d'hygiène devaient être très difficiles à gérer, d'autant que le nombre d'enfants les amplifiaient.

Après 81 jours de mer et quelques tempêtes, Le Fénelon touche Sydney (Australie) pour un ultime approvisionnement.

Le 23 octobre, cette traversée de plus de 25000 km (13788 miles nautiques) s'achève en débarquant ses passagers dans le port de Nouméa.



Sources : Le mémorial du bagne calédonien de Louis-José Barbançon

Marie et ses enfants sont aussitôt emmenés, avec une centaine d'autres personnes, sur la presqu'île Ducos rejoindre leurs conjoints. Nous ne savons rien de leurs retrouvailles.

Que de dépaysement, de nouveauté, d'isolement, de peur probablement ...

La douceur de climat étonne tout comme un certain Deschamps qui écrit à son épouse :

« ... les saisons sont l'inverse de ce qu'elles sont en France, c'est-à-dire que quand vous avez le printemps, nous avons l'automne, que quand vous avez l'hiver, nous avons l'été. Il en est de même pour le jour et la nuit, car quand vous avez midi en France, nous avons onze heures du soir ... La saison hivernale [...] n'amène jamais la plus faible gelée blanche ; la température peut être comparée à celle que vous procure le mois de Mai en admettant qu'il soit un peu pluvieux. »

L'organisation de l'Administration pénitentiaire était régie par une multitude de textes qui déterminait avec une précision minutieuse les moindres détails des journées des déportés et condamnés.

C'est ainsi qu'à chaque catégorie de condamnation correspondait un lieu particulier : les condamnés aux travaux forcés se voyaient regroupés sur l'île Nou tandis que les déportés en enceinte fortifiée étaient rassemblés sur la presqu'île Ducos. Enfin, les déportés « simples » prenaient possession de l'île des Pins, plus éloignée mais plus grande et plus propice à se voir attribuer un lopin de terre.

Sa peine ayant été commuée en déportation simple sous le numéro d'érou 2589, Alfred et sa famille sont transférés sur cette île, positionnée à 105 km de la pointe sud-est de la Grande-Terre, le 6 juin 1874. Ils débarquent sur la presqu'île de Kuto qui concentre le territoire militaire avant de s'installer à Uro ou Kaâ.

Hormis des pères maristes qui exploitent quelques fermes avec l'aide de Kanaks, ce bout de territoire de 152 km<sup>2</sup> n'est pas aménagé pour recevoir tous ces déportés de la métropole. Les premiers arrivés n'avaient même pas de baraquements pour dormir et manger. Il a donc fallu défricher la terre avec les 5 pelles et pioches mis à disposition par l'Administration pénitentiaire pour 584 détenus en 1873 !

Les condamnés pouvaient se déplacer librement dans un rayon de 25 km. Ils ne devaient se présenter qu'une fois par mois aux surveillants pour « pointer ». Les plus sérieux d'entre eux avaient même l'autorisation de se rendre sur la Grande-Terre.

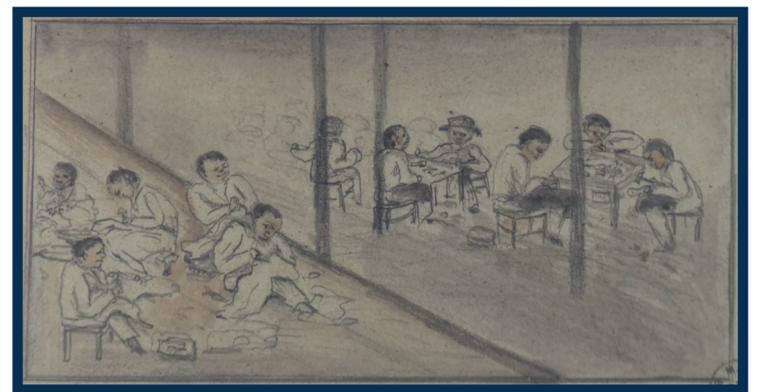
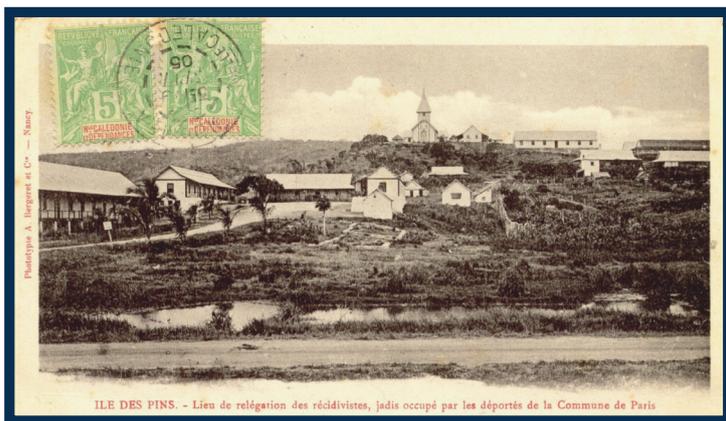
L'oisiveté est de mise car, à part la construction de quelques routes organisée par le Génie, il n'y a aucun travail possible, aucune corvée obligatoire. Peu d'agriculteurs parmi les communards pour cultiver une terre rouge inculte. Las de cette absence d'occupation, les déportés boivent. Beaucoup. Trop. Beaucoup trop. L'alcool fait des ravages : bagarres sévèrement réprimées par des surveillants violents, maladies, absence de tout repère moral.

Certains se suicident, d'autres deviennent fous. Les rêves d'évasion s'évanouissent vite à la vue des requins autour de cette île trop éloignée.

Le climat tropical, les moustiques, des milliers de puces et de mouches complètent le tableau peu reluisant de l'île des Pins.

C'est dans cette atmosphère pesante et insalubre que la famille Huet réunie va entreprendre une nouvelle vie.

Il y a tout lieu de penser qu'Alfred a rapidement construit un hébergement solide, peut-être une maison comme d'autres camarades.



Légende : tailleurs et cordonniers

Source : Le mémorial du bague calédonien de Louis-José Barbançon et SHD Vincennes

Ses outils de cordonnier lui ont permis de reprendre cette activité et de pouvoir en faire vivre chichement son épouse et ses enfants.

Jusqu'en 1875, l'Intendance assurait quotidiennement, en chaloupe, un ravitaillement en vivres et en vêtements. L'île ne comptait ni boucherie, ni boulangerie malgré les 3000 déportés, sans compter les familles et la population locale.

L'ouvrage intitulé « le mémorial du bague calédonien » nous apprend que de nombreux ateliers de tailleurs et de cordonniers forçats avaient vu le jour sur l'île Nou. En 1876, 90 tailleurs avaient déjà confectionné 12 500 chemises, 13 600 pantalons et 10 000 vareuses ; 73 cordonniers avaient produit 15 000 paires de chaussures. L'ensemble était destiné aux militaires et aux condamnés. Il est

vraisemblable que notre artisan berrichon ait contribué à cette économie naissante sur l'île des Pins.

L'Administration, ne sachant que faire de déportés qui tentent de s'évader, qui sombrent dans le désœuvrement et la boisson, décide de ne plus subvenir à leurs besoins. Désormais, chacun devra trouver à travailler et à se prendre en charge.

C'est ainsi qu'au fil des ans, l'île des Pins se transforme. Gérés par un conseil municipal, cinq villages voient le jour. Ils sont dénommés par leur numéro d'ordre, toujours usités : première commune, deuxième commune, etc. Des activités culturelles et intellectuelles se mettent en place : journaux, théâtre, chorales, ...

Dans le courant du dernier trimestre de l'année 1873, Alfred a demandé au gouverneur de la Colonie que sa peine soit commuée en « déportation simple ». Le temps que les courriers échangés fassent les allers-retours nécessaires entre Nouméa et le ministère de la Guerre, il obtient gain de cause le 29 janvier 1874 car « la conduite de Huet n'a donné lieu à aucun reproche tant en France qu'à la Nouvelle-Calédonie ».

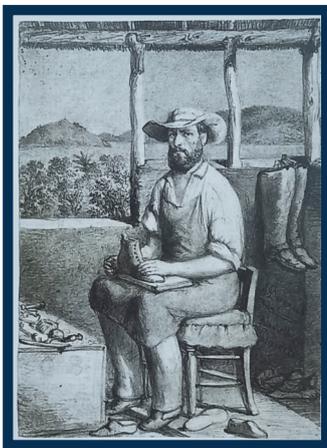
Ce changement de statut, indispensable pour prouver une conduite exemplaire, devait mener à l'attribution d'une concession de terrain en échange de sa mise en culture. La famille Huet a très certainement découvert la meilleure façon faire pousser la canne à sucre, le café, le riz, le tabac, l'igname, le tarot et surtout le maïs avec ses trois récoltes annuelles.

Faute de documents et de narrations sur cette vie quotidienne, le mystère demeurera. Nous ne saurons pas comment Marie, qui faisait partie de la trentaine de femmes transportées sur l'île des Pins, s'est adaptée à ces conditions délicates. Les 500 kg de bagages ont très certainement été les bienvenus pour son époux qui subsistait tant bien que mal depuis plus de deux ans. Quant aux enfants, ils découvraient un nouveau terrain de jeu exotique. Il est probable que leur scolarité ait été organisée sur place ...

Traumatisée par la Commune, la France ne se soucia guère du sort réservé aux communards et à leurs foyers. Les recours en grâce avaient été rejetés par pelletées.

Néanmoins, dès la fin de l'année 1871, la presse de gauche et quelques députés évoquent une amnistie et un projet de loi devant être déposé en ce sens ...

En 1876, après bien des tergiversations politiques, une intervention de Clémenceau à l'Assemblée nationale, de Victor Hugo au Sénat pour demander l'ajournement des déportations toujours en cours et de Raspail qui milite en faveur d'une amnistie totale, cette dernière est finalement repoussée par 372 voix contre pour 50 en sa faveur.



Alfred. Dessin de Julien Devicque, peintre lithographe déporté sur La Guerrière  
Source : AD 36 – 48J-2B-1317



Le Tago en 1824 – Source : bernard-guinard.com

Finalement, à l'issue de la victoire de la Gauche au Sénat le 5 janvier 1879 et au terme de moultes joutes diplomatiques, les insurgés de la Commune sont enfin tous amnistiés le 12 juillet 1880.

Pour une raison ignorée, les conditions de détention d'Alfred s'étaient déjà assouplies en 1878. En effet, il lui a été notifié le 9 avril d'une « remise entière de sa peine, avec condition de résidence obligatoire à la Nouvelle-Calédonie. », décidée par le ministère de la Guerre. Moins d'une année plus tard, le 15 janvier 1879, l'obligation de résidence est, elle aussi, levée. Enfin, la liberté totale !

Exactement 8 ans, jour pour jour, après avoir embarqué sur La Guerrière, Alfred, Marie et Mathilde quittent la colonie à bord du Tago le 6 avril 1880. Ils sont seulement 152, dont 97 graciés ou en peine commuée, 55 passagers et un chaton canaque.

Le Tago accoste en rade de Brest le 1er août 1880, au terme de 117 jours de navigation et une seule escale à Sainte-Hélène. Pendant la traversée, la fièvre typhoïde emporta seize matelots. A l'approche des côtes françaises, les ex-déportés ont appris leur amnistie générale, c'est-à-dire la récupération de leurs droits civiques.

Des membres du comité Louis-Blanc (homme politique qui a œuvré pour l'amnistie des communards) accueillent les déportés et leurs

familles en grande pompe le 3 août au petit matin, en gare Montparnasse. Enflammé, l'un des orateurs a déclaré à l'adresse des nouveaux venus « pendant huit années d'angoisses et de misères, ils ont eu le temps de se refaire des ongles, des dents et de la haine... »

... Sauf que les intéressés n'aspiraient qu'à se faire oublier et reprendre une vie paisible dans leurs régions respectives. Certains avaient décidé de rester définitivement en Nouvelle-Calédonie, la colonisant progressivement. A ce jour, de nombreux descendants y sont toujours établis.

Avant de se séparer définitivement, une réception suivie d'un repas chez Lefranc 51-59 bd du Montparnasse, permit de retrouver de vénérables camarades de la Commune venus « souhaiter la bienvenue à leurs anciens compagnons de captivité » selon le Petit Journal qui relate ce retour. Un comité de soutien remit 10 francs à chaque amnistié.

Néanmoins, la police parisienne a établi de nombreux rapports sur cette arrivée. Avec forts détails, elle constata le « peu d'enthousiasme » et une « tranquillité complète » de l'attroupement !

La famille est enfin de retour à Mézières-en-Brenne. Mathilde vient de fêter le 5 son 15ème anniversaire. Mais où est donc Andronie ? Il est certain qu'il n'est pas monté sur Le Tage. A 17 ans, le jeune homme est de toute évidence, resté en Nouvelle-Calédonie. Comment et de quoi vivait-il ? Où demeurait-il ? Ces questions demeurent sans réponse, sauf à aller chercher les éventuelles réponses sur place



Le retour des exilés en 1880  
Source : www.commune1871.org



Le Bœuf Couronné au début du XXe siècle  
Source : médiathèque de Mézières-en-Brenne

Il faut se réhabituer au climat berrichon, aux légumes et aux fruits, se réapproprié une maison, un métier mais aussi raconter, décrire, expliquer sans cesse la faune, la flore, les Kanaks, la vie dans cette colonie française du bout du monde ...

Louis et Adèle, les parents d'Alfred, sont décédés respectivement en 1876 et 1875. Mais aussi, tante Mélanie en 1873 et son époux, l'oncle Henri Doucet fin 1879. Ont-ils eu connaissance de ces disparitions ?

Les Huet ont ramené toutes leurs affaires à bord du Tage. Quelques centaines de kilos. Dès le 12 août, Alfred informe officiellement le ministère de la Guerre qu'une caisse de linge semble avoir été égarée entre Brest et Mézières. Les recherches bienveillantes de la préfecture maritime sont, à priori, demeurées vaines.

Quel nouveau départ après ces nombreuses années éloignées de la Brenne ?

Nul ne le saura, à défaut de témoignage.

Maître Charon, notaire local, a rencontré les époux Huet à 3 reprises entre novembre et décembre 1880 pour des ventes « d'immeubles » dont l'hôtel du Bœuf Couronné, acquis à terme pour 14 750 francs et demeuré dans la famille jusqu'en 1979.

C'est ainsi qu'Alfred est dénommé « maître d'hôtel », place du Marché (l'actuelle place du Général de Gaulle) lors de son recensement en 1886 et sur l'annuaire de la France maçonnique de 1888.

Mathilde a épousé le 18 septembre 1883 Florent Nuret, originaire du Blanc et agent des ponts et chaussées détaché au chemin de fer. La gare de cette sous-préfecture s'étoffait avec les constructions de lignes ferroviaires en plein essor. De cette union, naîtra une fille unique Renée, le 12 juillet 1884.

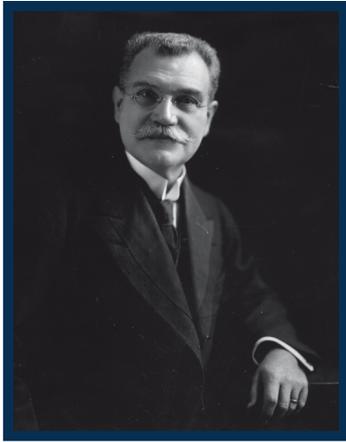
L'ancien communal a probablement initié les jeunes mariés à la gestion de cet hôtel-restaurant puisque nous les retrouvons en 1896 patrons de l'établissement avec Louis Pain et Marie Antigny comme domestiques. La réputation gastronomique du lieu était assurée par Mathilde aux fourneaux.

Marie et Alfred vivent désormais 4 rue du Four. Retraités, dirions-nous aujourd'hui ...

Andronie a eu un parcours plus mouvementé. Recensé en 1886 à Mézières comme voyageur de commerce à l'âge de 23 ans, il fit de nombreux allers-retours entre la métropole et la Nouvelle-Calédonie.

En 1888, il navigua sur le Salazie, un « bateau-poste » des Messageries Maritimes qui assurait des liaisons régulières Marseille-Nouméa, via la Réunion et Sydney.

M et Mme Ballande, l'un des plus gros propriétaires miniers de l'île, étaient aussi du voyage. Un probable courant de sympathie entre passagers explique qu'Andronie soit devenu, dès son arrivée « comptable du nickel » et domicilié à Thio, le centre historique de l'actuelle Société le Nickel, fondée en 1880.



Andronie

Sources : famille Huet



Source : livre Nouméa rétro 1854-1939 de Luc Chevalier



Ani

Sources : famille Huet

Quelques années passent ... le 5 mai 1892, la corse Ani-Antoinette-Hortense Maestracci convole en justes noces avec Andronie qui, bien qu'âgé de 29 ans, a dû obtenir le consentement écrit de ses parents qui n'ont pas refait le voyage !

Le père d'Ani, indiqué comme négociant le jour du mariage de sa fille, a créé en 1873 une plantation de café. Le développement de cette culture, introduite par les frères maristes en 1856, était nouveau sur l'île : l'arabica se plaisait en altitude et le robusta, d'origine africaine, en plaine. Environ 700 familles de colons libres, incitées par Paul Jobin venu de Paris promouvoir cette activité prometteuse de profits confortables, défrichèrent des terres avec l'aide de javanais.

Destinée à la métropole, la quasi-totalité de la production était déchargée sur les quais du port du Havre. Plus de 2000 tonnes annuelles à la veille de la Seconde Guerre mondiale avant d'amorcer un inexorable déclin.

C'est dans ce contexte que l'on trouve une société Maestracci-Huet puis Huet tout court dans le recueil des sociétés coloniales et maritimes en 1902. Andronie était devenu gérant de société et producteur de café. Dans l'île ... et ailleurs, on évoque la « maison Huet » qui vendait de l'épicerie, des « comestibles » et de nombreux articles allant de la mercerie à la chaussure en passant par la papeterie. La belle devanture de l'établissement s'affichait en plein centre de Nouméa à l'angle des rues de l'Alma (qui existe toujours) et Rivoli/Clémenceau.

Le nouveau patron choisissait minutieusement en métropole les importations transportées dans l'île sur plusieurs navires. Il y parvenait ainsi 300 tonnes de marchandises en 2500 colis, attendus avec intérêt par les colons.

Vingt ans plus tard, Paul Jobin, l'instigateur de la plantation de café, rachète l'entreprise qu'il appellera la Société Havraise Calédonienne.

Là, nous perdons la trace de la famille d'Andronie qui s'est agrandie avec trois naissances : Andrée en 1893 suivie par Marie l'année suivante et enfin Jean en 1900.

Des courriers conservés au sein de la famille confirment que le fils d'Alfred venait fréquemment en métropole, tant pour convenance personnelle que pour affaires. Nous ignorons s'il a revu son Berry natal.

Professionnellement investi dans la sphère minière (nickel, cobalt, cuivre, chrome) mais aussi le cinéma (sans succès), Andronie a mené une existence bien remplie d'homme d'affaires dans des domaines divers et variés, à 16000 km de la France.

En face de l'ancienne presqu'île Ducos où son père avait vécu le début de sa déportation existe le cimetière du 4ème km dans lequel se trouve la sépulture d'Andronie-Alfred, décédé le 4 septembre 1936 d'une embolie foudroyante.

Quant à son épouse, elle est rentrée en métropole où elle est passée de vie à trépas à Paris à l'âge de 86 ans, en 1960.

L'existence s'achève également à Mézières pour Alfred le 24 mai 1913 dans sa soixante-dix-huitième année. Marie le rejoindra 4 ans

plus tard, le 5 mai 1917, après avoir connu cette terrible Première Guerre mondiale. Ils sont enterrés dans le cimetière communal.

En conclusion, que penser de cette histoire de vie qui s'annonçait bien tranquille dans un Berry décrit avec une telle justesse par George Sand ? L'essor industriel, les crises agricoles, le tourbillon des événements politico-historiques du XIXe siècle, ont entraîné 440 berrichons sans réelle conscience politique, à se battre pour cette Commune qui a tant marqué les esprits ... avec les idées novatrices, toujours d'actualité, qu'elle a générées.

Alfred, rebelle de la première heure, a embarqué les siens dans une drôle d'aventure presque malgré lui. Naviguer sur trois océans, (sur)vivre tant bien que mal dans cette nouvelle colonie du bout du monde, se réinventer, demandait des forces de caractère et des énergies que son épouse, ses enfants ont trouvées au fond d'eux-mêmes. Ces destinées ont été bouleversées à cause de la Grande Histoire qui s'est immiscée dans les petites histoires de cette famille ordinaire, devenue extraordinaire de par le vécu de son ancêtre dont Mézières-en-Brenne est resté l'indéfectible port d'attache.

## FIN

### SOURCES :

Archives départementales de l'Indre : état-civil, recensements numérisés – R-517 – R-652 – 1112W-5. E dépôt 2/3. Remerciement spécial à Laetitia Rondet pour sa perspicacité.

Mairie de Mézières-en-Brenne (reconnaissance de naissance)

Médiathèque de Mézières-en-Brenne

Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) à Aix-en-Provence : COL H30 – COL H85

Service Historique de la Défense (SHD) Vincennes : 8J 176

Archives de la Préfecture de Police de Paris – Le Pré-Saint-Gervais (93) : BA 470

Société Généalogique du Bas-Berry (paléographie, arbre généalogique). Tout particulièrement Christian Pineau, son Président et Michel Soulet.

Circle Celtique de Nouméa et notamment Nadine Le Dily pour ses aimables et précieuses recherches aux archives locales, dans le cadre du Fil d'Ariane.

Lucette Lecointe, pour son travail de recherches sur tous les communards indriens.

Souvenir d'un déporté en Nouvelle-Calédonie (1871), Alfred Julia. Accessible sur BNF-Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5447356n/f8.item>

-<https://www.commune1871.org/la-commune-de-paris/guide-des-sources/638-service-historique-de-la-defense>

<http://www.notrepresquile.com/recits/autres/fort-quelern-roscanvel.php>

<https://www.presqu-ile-de-crozon.com/guerre/fort-de-quelern-001.php>

Le Petit Journal du 04/02/1872 – n° 3325 , des 7 et 8/09/1874 – n° 4273 et 4274 – des 03, 4 et 05/08/1880 – n° 6430 , 6431 et 6432. Gallica

La Gazette universelle du 09/06/1872 – Le Rappel du 16/08/1873 - Retronews.

<http://www.bernard-guinard.com> (Site remarquablement documenté et fouillé de Bernard Guinard dont les sources sont tirées des archives de l'ANOM.)

<https://docplayer.fr/73952557-Le-voyage-du-fenelon-embarquement-le-27-juillet-1873-au-depart-du-havre-arrivee-en-nouvelle-caledonie-le-23-octobre-1873.html>

- AD76 - 13P9 376

<https://www.searates.com/fr/services/distances-time/>

[https://www.senat.fr/histoire/victor\\_hugo\\_et\\_lamnistie\\_des\\_communards/amnistie\\_premiers\\_debats.html](https://www.senat.fr/histoire/victor_hugo_et_lamnistie_des_communards/amnistie_premiers_debats.html)

Journal Officiel du 28/03/1873 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6218658q/f1.item>

Déportés et forçats de la Commune, de Belleville à Nouméa - Roger Pérennès – Ouest France éditions - 1991

Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie – bulletin 160 – 3ème trimestre 2009

Lettres du bagne – ANOM – Collections d'histoires d'outre-mer – 2007

La vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie de 1850 à nos jours. Jacqueline Sénès – Hachette – 1985.

Le Havre colonial de 1880 à 1960 – Claude Malon – Presses universitaires de Rouen et du Havre – 2006 – thèse soutenue en 2001.

Mémorial du bagne calédonien - tome 1 : les chaînes, tome 2 : la terre. Louis-José Barbançon - Editions Pacifique Au vent des îles, 2020.

La France maçonnique – Léo Taxil – 1888 – page 197. Accessible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k82834m>

Jean Annequin, Jacqueline Chichery, pour leurs relectures attentionnées et perspicaces.

Etude de Maître Luthier, notaire à Mézières.

Marie-France Vasseur pour la mise à disposition de son acte de propriété.

Christine Huet, arrière-arrière petite-fille d'Alfred pour la précision de l'arbre généalogique familial, les photos de ses ancêtres, ses recherches à l'ANOM à Aix-en-Provence et ses nombreuses autres découvertes ...

# Les associations

## Culture et loisir

Amicale Pèlerinage Rencontres Lourdes	Jean BEAUFRERE	02 54 38 05 93
Association Culturelle Macérienne	Chantal KROLICZAK	07 71 28 24 27
Cap sur la Brenne	François MIGNET	02 54 38 28 28
Club de l'Amitié	Contactez la Mairie	
Comité de Jumelage MEZIERES/BARZANO	Sylvie LEFORT	02 54 38 01 94
Comité de Jumelage MEZIERES/WATOU	Amandine ROBINET	06 87 17 51 12
La Randonnée de la Brenne	Jean-Louis CAMUS	02 54 38 04 23 (mairie)
Le Moulin, location de vélo, salle d'exposition	Michel DAUBORD	02 54 38 12 24
Les intérêts et l'avenir des habitants de la Brenne	Jean-Claude POIRIER	02 54 37 78 61
Les Orchidées EHPAD Mézières-en-Brenne	Anne-Cécile DOISEAU	02 54 38 04 16
Musique en Brenne	Marie PERRET-CHESSERON	06 88 64 00 64
Réserve de Chérine Maison de la nature	Jean-Louis CAMUS	02 54 28 11 01
Société de Pêche Le Roseau Mézières/Saint Michel	André ROUSSELON	02 54 38 03 70

## Hébergement

Le Moulin - Gîtes de séjour et de groupes	Michel DAUBORD	02 54 38 12 24
-------------------------------------------	----------------	----------------

## Sport

Brenne Twirling Club	Ophélie MOREAU	06 30 69 36 63
Club de Tir Brennou	Thierry POITEVIN	02 54 38 02 13
Familles Rurales Gymnastique	Claudette RIOLLET	06 08 58 22 79
Familles Rurales Marche	Marcelle BARBAN	06 75 67 07 64
Familles Rurales Yoga – gym douce séniors	Marie-France VASSEUR	06 87 46 72 16
FC2MT (football club)	Francis BLANCHARD	02 54 37 05 76
Judo Club de la Brenne	Sophie LAVERGNE	06 31 49 10 57
Marche Nordique en Brenne	Philippe LISSY	06 01 11 01 72
Moto Club Brennou	Stéphane MAHUTEAU	02 54 38 54 20
PSTCVL Poursuites sur Terre Centre Val de Loire	Sébastien MAHOUDEAU	06 73 01 09 15
Tennis Club	Julien CRESPIEN	06 72 11 00 96

## Souvenir

Le Souvenir Français	Jacky SABARD	06 31 08 86 58
Mémorial des Sapeurs-Pompiers	Alain GUILLOT	02 54 38 06 05
Union Nationale des Combattants - ONAC	Pierre SAINSON	02 54 38 68 66

## Entraide Santé

ADMR	Madame COSSARD S	02 54 38 07 83
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Nicolas GARCIA CUEVAS	07 87 07 02 52
ASMAD	Maryse MOURET	02 54 84 23 76
Familles Rurales Mézières/Saint Michel	Marie-France VASSEUR	06 87 46 72 16
La Bonté du Père Noël	Roger MOUSSET	02 54 38 12 27
Les Brennoux Solidaires	S'adresser à la mairie	
Section locale des mutilés du travail (FNATH)	Francis BAVOUZET	02 54 38 10 56 ou 02 54 34 76 01



Le 28 février 2023, un incendie a entièrement ravagé l'observatoire de l'étang des Essarts, ainsi qu'une partie importante de la passerelle d'accès et de l'escalier. Les photos dessous montrent l'avant (1), le pendant (2) et l'après (3)...



Malgré l'intervention des pompiers, l'observatoire a été totalement détruit et sa passerelle très endommagée.

Très fréquenté toute l'année pour la qualité de l'observation proposée, la destruction de cet observatoire a occasionné beaucoup de réactions de la part de ses visiteurs, occasionnels ou habitués.

Nous sollicitons donc votre aide via une souscription pour le rebâtir. ainsi que sa passerelle, en améliorant son accessibilité aux personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés pour se déplacer. Vous pouvez accéder à toutes les informations en utilisant le QR Code ci-contre ou en allant sur le site Internet de la Réserve <http://www.reserve-cherine.fr/>

Nous comptons sur vous pour nous permettre de poursuivre notre mission de sensibilisation et d'ouverture aux merveilles de la nature.



## Cap sur la Brenne Brenne

### Une activité en forte progression

Domaine de Bellebouche

Le village de vacances et le camping du Domaine de Bellebouche ont connu une forte progression de leur activité en 2022 : plus de 15 000 nuitées, 35 000 repas et petits-déjeuners servis au restaurant, et 920 000 € de chiffre d'affaires - hors base de loisirs- (contre 545 000 € en 2021).

Les groupes représentent la part la plus importante de l'activité, en particulier les randonneurs à pied ou à vélo, mais aussi des clients fidèles comme l'Académie musicale de l'Indre ou les stages adultes du CPIE.

La clientèle Familles est également bien représentée, principalement au camping, très apprécié pour son environnement et son calme, en particulier par celles et ceux qui restent fidèles à l'hébergement sous tente.

Les investissements réalisés récemment par la commune, comme la piscine ou la rénovation des huttes du camping, ont bien entendu contribué à ce succès.

L'autre fait marquant de cette année écoulée a été l'ouverture des nouveaux aménagements de la Base de loisirs, en particulier le « parcours dans les arbres », qui apporte un vrai « plus » au site de Bellebouche, et lui amène une nouvelle clientèle.

Les différentes activités de la Base de loisirs sont désormais gérées par notre association « Cap sur la Brenne », locataire de la commune dans le cadre d'une délégation de Service Public. L'activité économique générée par notre activité se traduit également en termes d'emplois (une quinzaine d'Equivalents Temps Plein), ou de loyer versé à la commune (125 000 € en 2022).

La nouvelle saison 2023, désormais bien engagée, se poursuit sur les mêmes tendances, même si l'assec de l'étang pénalise bien évidemment les activités nautiques et de baignade.

Mais le « Parcours dans les arbres » et le mini-golf sont toujours là pour vous accueillir, tout comme les 300 ha de nature du site de Bellebouche.



LE PRÉDIDENT FRANÇOIS MIGNET

# Comité de Jumelage Mézières-Watou



Du mardi 4 avril au soir au vendredi 7 avril matin, 15 enfants de Watou sont venus découvrir Mézières-en-Brenne. Après avoir été accueillis par la chorale de l'école de musique de Mézières-en-Brenne, les enfants ont passé la soirée dans leur famille d'accueil. Le mercredi 5 avril, le car a pris la direction du Loir-et-Cher pour une découverte du Zoo de Beauval. Le jeudi 6 avril après la visite du Château du Bouchet c'est à la ferme du Maupas à Martizay que les enfants ont pu s'initier à la fabrication de beurre. Avant de terminer la soirée en commun, le panneau directionnel « Watou 585 km » offert par nos amis belges en août 2022 a été inauguré. Le vendredi 7 avril, au petit matin, enfants et adultes belges ont repris la direction de Watou.

Le samedi 6 mai 2023 a eu lieu l'Assemblée Générale de notre Comité de Jumelage, le grand nombre de personnes présentes témoignent de l'intérêt que chacun porte à notre association. Deux nouvelles personnes ont rejoint le conseil d'administration de notre comité, il s'agit de Jean-Pierre IZORET et de Pascal BECTARD.

Rendez-vous est donné pour la traditionnelle foire du 16 août où nous tiendrons un stand de bières belges et surtout pour notre déplacement à Watou les 25, 26 et 27 août.



Fabrication de beurre

Avis à tous ceux qui voudraient venir nous rejoindre, le prix de la carte d'adhésion reste inchangé, 10€ pour une personne seule et 15€ pour une carte famille.

**Pour tous renseignements :**  
[mezieres.watou@laposte.net](mailto:mezieres.watou@laposte.net)



Inauguration du panneau Watou



## L'Association Culturelle Macérienne

### DES ANCIENS COMMERCES AUX PIGEONNIERS BRENNOUS



Crédits photos : C. Krolczak

Notre première exposition, intitulée « avec mon panier de courses ... autrefois à Mézières », présentée au Moulin au mois de février a rencontré un succès certain auprès des Macériens d'aujourd'hui et d'hier. Elle a été accrochée ensuite au premier étage de l'EPHAD permettant aux résidents de se remémorer quelques souvenirs parfois cocasses ! Quelques panneaux seront encore visibles au prochain Forum des associations. Les visites accompagnées retraçant l'histoire de la commune et de son église se poursuivent tout l'été et lors des Journées du Patrimoine ainsi que « les dessous de la carpe », délocalisée à l'étang de la Mer Rouge du fait de l'assec de Bellebouche. Inscriptions auprès de l'office du tourisme Destination Brenne.

**Mercredi 11 octobre** : sortie à la journée pour découvrir le Pôle des Etoiles à Nançay (18) en passant par la Pantoufle du Berry. Déjeuner au restaurant.

**Vendredi 20 octobre** à 17h30, Patrick Grosjean - Président des Amis du Blanc - donnera une conférence sur les pigeoniers de Brenne. Jamais recensés, il en a été dénombré 130 dont 5 dans Mézières même et une dizaine dans un rayon de 5 km autour du village. Certains, bien cachés, sont surprenants par leur forme et leur contenu.

Les travaux de recherches historiques continuent avec pugnacité et toute la rigueur nécessaire.

**Contact : Chantal Krolczak – 07 71 28 24 27 et [krolcich@gmail.com](mailto:krolcich@gmail.com)**



Crédits photos : C. Krolczak



## EHPAD

### L'EHPAD et l'association Les Orchidées en fête

A l'occasion de la fête de l'EHPAD le 10 juin dernier, l'association Les Orchidées célébrait ses 20 ans. Créée le 20 décembre 2002 l'association a connu 6 présidentes avant l'élection en 2016 d'Anne-Cécile Doiseau. L'association Les Orchidées a pour but de promouvoir et développer l'animation et l'action socioculturelle, d'offrir des activités nombreuses et variées aux résidents de l'EHPAD, et de partager leurs loisirs au quotidien. Outre les activités habituelles comme les jeux de société, les thés dansants, les sorties (visites de châteaux, de parc zoologique, sur les marchés aux alentours avec repas aux restaurants, dans les sites touristiques autour de Mézières), les résidents ont pu vivre de grandes aventures.



L'ensemble des activités et projets réalisés émane des demandes et suggestions des résidents et est coordonné par l'animatrice de l'EHPAD. A ce titre, l'EHPAD verse annuellement une subvention à l'association les Orchidées.

Depuis 20 ans la collaboration entre l'animatrice, l'ensemble du personnel de l'EHPAD et les bénévoles de l'association a permis aux résidents de participer à des projets d'envergure :

- Le Défi-Frip : En étroite collaboration avec des jeunes lycéensblancois, les résidents ont participé à des défilés de mode puis à un voyage à Londres.
- La découverte des tablettes numériques : un outil que certains ont utilisé et utilisent encore pour avoir des échanges avec leurs proches qui habitent loin.
- La rédaction d'un livre intitulé « Petits Portraits de Très Grandes Personnes » recensant leur témoignage personnel sur leur vie de tous les jours, et notamment leurs vécus dans leur jeunesse.
- Des échanges intergénérationnels avec les jeunes du centre de loisirs de la communauté de communes Cœur de Brenne : Les enfants sont venus, plusieurs fois dans l'année, timidement, puis petit à petit se découvrant des affinités avec les plus anciens, en jouant, en chantant, en bricolant, en partageant des goûters et en allant au centre de loisirs ou venant dans l'établissement.
- L'équithérapie, un projet autour de l'intergénération et la médiation animale : Les enfants de l'accueil de loisirs et les résidents ont pu découvrir l'univers équin en passant du soin apporté aux animaux, à la pratique équestre. Petits et papis-mamies se sont pris de grandes peurs à faire l'effort de se hisser sur leur monture, mais quel bonheur ! Ces échanges en tous points très forts, entre ces générations, ont apporté beaucoup de joie, d'émotion, des rires, des pleurs, et de fierté à tous.
- D'autres résidents ont pu revivre une autre expérience très forte avec les chevaux avec les jeunes lycéens du Lycée Saint-Cyran du Jambot. Là, ils ont retrouvé des gestes du quotidien quand ils étaient plus jeunes et qu'ils vivaient à la ferme. Des connivences surprenantes se sont établies entre résidents et adolescents.

La journée festive du 10 juin a été rythmée par une exposition de voitures anciennes, un vide dressing, la vente de créations artisanales, un repas estival et un grand spectacle composé par les « Darling's ». Une très belle journée qui a ravi l'ensemble des participants.



# Club de Tir Brennou

Deux CHAMPIONS DE FRANCE au Club de Tir Brennou de MÉZIÈRES EN BRENNE

Au mois de février dernier, avait lieu le 45<sup>ème</sup> championnat de France de tir sportif indoor (tir sportif en salle à 10 mètres) à Montluçon.

Lors de cette édition, cinq tireurs du Club de Tir Brennou de Mézières en Brenne avaient décrochés leur qualification pour ce rendez-vous annuel.

Parmi eux, Thomas Truffier, passé cette année dans la catégorie des cadets, après ses trois médailles d'or de l'an dernier obtenues lors du championnat de France des "Écoles de tir" aussi à Montluçon, récidivait lors de sa première épreuve tirée. L'épreuve du "pistolet standard" lui donnait à nouveau la joie des podiums, décrochant le titre de champion de France "Cadet" de cette discipline. Avec un score final de 359/400, Thomas devançait assez rapidement dès le début du match les 96 autres tireurs, pour ne pas être rejoint et décrocher ainsi le titre. A noter que la concurrence était relevée, puisqu'il était confronté à des cadets 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année. Beau succès pour cette entrée dans cette catégorie.

Thomas ne s'arrêtait pas là, puisque pour sa deuxième discipline pratiquée, le "pistolet vitesse", il se plaçait honorablement à la 5<sup>ème</sup> place.

Pour la troisième discipline, le "pistolet précision", il monte à nouveau sur le podium avec une superbe médaille de bronze âprement disputée lors de la finale. En effet, à l'issue du tir de classement initial, Thomas fini 3<sup>ème</sup> parmi les 85 tireurs en lice. Rien n'était joué, car les 8 premiers du classement se retrouvaient pour une finale où là, tous les compteurs sont remis à zéro. Il a bien défendu sa médaille potentielle, puisque une fois cette finale intense en stress et rebondissements tirée, il ressort en gardant sa 3<sup>ème</sup> place.

Beau parcours pour ce jeune cadet du club local de Mézières en Brenne, 4 titres de champion de France en seulement deux ans.

Lors de ce même rendez-vous national, un des autres qualifiés du C.T.B., c'est Jérôme Perrochon, aussi pistoler, qui tire dans la catégorie seniors1 P1, en handisport.

Après plusieurs années d'interruption de fréquentation des championnats, c'est un retour gagnant pour Jérôme qui avait déjà quelques titres de champion de France à son actif dans le passé, mais dans d'autres disciplines du tir sportif. Jamais en pistolet à 10 mètres. Résultat, médaille d'or au pistolet à 10M.

Thomas



Jérôme

Son titre de champion de France 2023, il l'a acquis après un tir de classement d'où il ressort 2<sup>ème</sup> parmi la vingtaine de concurrents en lice, puis en remportant avec brio la finale de la discipline. Comme pour Thomas, là aussi le suspense a été à son comble dès le départ. Mais Jérôme, au fur et à mesure de l'avancée dans cette finale à huit tireurs, a su imposer la régularité de son tir, ce qui a fait la différence.

Un très grand bravo à ces deux champions de France locaux qui portent les couleurs de Mézières en Brenne au plus niveau d'un sport dont on verra l'an prochain les épreuves de tir sportif des jeux olympiques et para olympiques Paris 2024 au C.N.T.S. de Châteauroux.

### INFORMATION POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023 :

L'inscription des nouveaux pour la structure "École De Tir" à 10 mètres se fera, tous les mercredis après-midi (de 14H à 19H) ainsi que le dimanche matin (de 9H à 12H), sur place au stand de tir sportif de La Turletterie (Route du Blanc à la sortie de Mézières en Brenne)

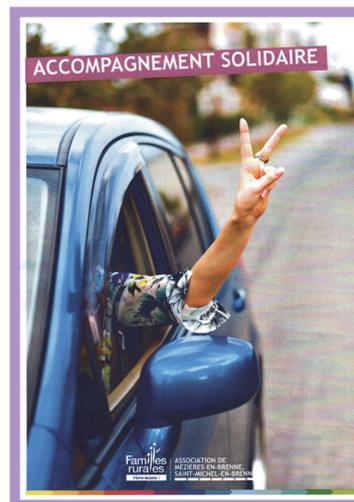
Contact préalable par téléphone au 02 54 38 15 52 ou par mail par le biais du site internet du club :

<http://www.club-de-tir-brennou.fr>

Un des responsables de l'association vous répondra obligatoirement.



ASSOCIATION DE  
MÉZIÈRES-EN-BRENNE,  
SAINT-MICHEL-EN-BRENNE



**Vous proposent son service :**

## **ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE**

Familles Rurales Mézières/ St Michel en Brenne

Pour faciliter la mobilité dans notre zone rurale « l'accompagnement solidaire » vous propose un service à la carte pour aller :

- A des consultations médicales,
- Au supermarché
- Faire du lèche-vitrine
- Rendre visite à des membres de votre famille ou des amis
- ..... et plus encore suivant vos besoins et vos envies

### **Le mode d'emploi**

- Vous contactez le conducteur choisi entre 12 h et 14 h , Si l'un n'est pas libre, vous appelez le suivant...
- Le conducteur viendra vous chercher à votre domicile. Il vérifiera que vous êtes bien adhérent à Familles Rurales.
- Il vous déposera à l'adresse indiquée et il vous reprendra à l'heure convenue..... il peut même vous assister.
- Vous l'indemnisez à hauteur de 0,32€ aller/retour de son domicile.

Responsable activité : Mme Catherine ROBERT 06 82 80 87 76 (à votre demande les numéros de téléphone des chauffeurs vous seront communiqués)

## **INFORMEZ-VOUS, MARCHEZ EN FAMILLE DANS LE CADRE « D'OCTOBRE ROSE » (PREVENTION DU CANCER DU SEIN).**

Pour la première fois à Mézières, nous relayons cette importante manifestation nationale en proposant :

• Samedi 30 septembre à 14h30 – salle des fêtes : rencontre santé avec un intervenant qualifié de l'association Magnolia 36 pour sensibiliser, dédramatiser, échanger, apprendre (autopalpation), suivie d'un pot convivial.

• Dimanche 1er octobre à partir de 9h30 : randonnée familiale de 7 km autour d'un étang, au départ de la salle des fêtes. Apéritif et animation offerts à l'arrivée.

Gratuit avec libre participation au bénéfice de la Ligue contre le cancer.

Quelques « surprises » visuelles en préparation !

Informations : Chantal : 07 71 28 24 27

### **A noter dans vos agendas**

**10 décembre : Concert en l'église de Mézières en Brenne avec la chorale « le chœur du pays des harmonies » de Chabris  
Au profit du téléthon.**

LA PRÉSIDENTE MARIE FRANCE VASSEUR

# Le Brenne Twirling Club

## C'est twirling'ment sport

Mais quel est ce sport ? Le Twirling Bâton est une discipline qui allie la danse, la gymnastique, le théâtre et le maniement du bâton. Le twirling bâton exige des qualités physiques et une concentration qui permettent de développer à la fois le corps et l'aspect artistique. C'est un sport complet et varié.

Le club est dirigé par des bénévoles, ce qui les animent c'est l'épanouissement de chacun à travers le twirling. Cette année, le bureau a été renouvelé et ce sont les jeunes que nous avons voulu mettre à l'honneur, La Présidente est Mme Ophélie Moreau une jeune qui a commencé dès le plus jeune âge et qui est très investi pour cette discipline. Les suppléantes du bureau sont également des jeunes Cécilia Tanchoux à la trésorerie et Raphaëlle Tanchoux pour le secrétariat. Elles sont aujourd'hui élues au bureau pour apprendre le mécanisme d'une association.

Nous sommes un club dynamique affilié à UFOLEP qui envoie ses bénévoles et athlètes en formation. En effet, toutes les personnes susceptibles d'accéder à la formation et volontaires sont formées sur un week-end pour être juges chrono, choré, technique, arbitre ou animatrice. La formation est validée au bout d'un certain nombre de jugement. C'est important pour la survie d'un club sportif.



Le but de l'association dans un premier temps est d'apprendre le maniement du bâton et de transmettre notre passion pour ce sport. Puis le montage d'une chorégraphie pour l'engager à la première compétition départementale, puis à la compétition régionale (pallier que nous n'avons pas par manque de clubs en région) et enfin le national. Le club a la chance d'avoir au gymnase de Mézières : créneaux les mercredi et samedi après-midi.

Nos projets sont subventionnés par la commune de Mézières en Brenne et le département de l'Indre. Toutes nos actions ne seraient pas possible sans leurs aides financières. La commune de Mézières en Brenne a organisé son premier forum des associations, ce qui nous a permis de faire découvrir notre discipline sportive mais également d'afficher toutes les autres activités sur le secteur de Mézières.

Cette année, au championnat Départemental qui c'est déroulé à Buzançais les 15 et 16 avril 2023, 15 athlètes ont présenté leurs chorégraphies, que se soit en solo, duo, équipes et intergénération. Des podiums ont été décroché. Toutes les athlètes en âge ont été sélectionnées pour participer au championnat National.

La compétition nationale se déroule cette année à Oullins dans le 69 le 1er et 2 juillet 2023. Une nouvelle aventure va commencer pour les premières sélectionnées à ce championnat. C'est un plaisir de retrouver nos adversaires et maintenant amies. Il n'y a pas que les athlètes qui vont se retrouver mais également nos juges et nos juges en formation continue qui jugeront en blanc. C'est tout une famille que l'on retrouve ce week-end là. C'est aussi l'émotion de voir nos jeunes sur le praticable et de voir l'imagination de chacun ressentir la musique mais aussi la coordination du bâton et l'expression que peut nous donner les gestes corporels.

Tout cela c'est le travail d'une année qui est retrouvé sur le praticable d'un gymnase.

La dynamique du bureau à la volonté pour 2024 de trouver une personne qui a des compétences dans la gymnastique afin que nous puissions nous perfectionner dans cette discipline. Nous avons également le souhait de nous engager avec UFOLEP pour accueillir et accompagner des enfants porteurs d'handicaps par le biais d'une formation. Cette initiative est importante pour les membres du bureau car tout le monde à le droit de pratiquer une activité sportive de son choix.



LA PRÉSIDENTE OPHÉLIE MOREAU

## Judo Club

Le judo-club de la Brenne, après une mise en sommeil de 3 ans, a repris ses activités en septembre 2022 et après un an, nous pouvons dire que c'est une réussite avec 50 licenciés répartis à peu près équitablement entre la pratique du judo et du taïso.

Les cours sont proposés chaque lundi soir.

Nous avons ajouté en cours d'année une deuxième heure de cours de judo pour les plus petits de 3 à 6 ans de 17 h à 18h, qui s'est ajoutée au cours des grands de 6 à 11 ans de 18 h à 19 h. Nos professeurs ont vraiment apporté un souffle de vie à notre club, grâce à leur bonne humeur et à leur dynamisme et donnent envie aux enfants de revenir chaque lundi.



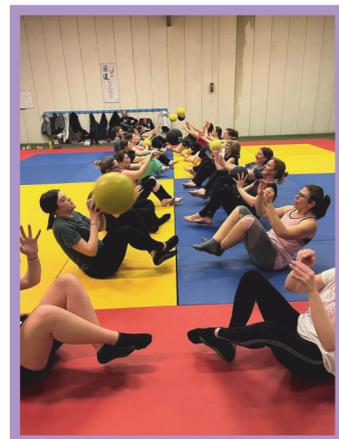
Les enfants ont pu participer à une compétition à Ardenes le 16 avril et à une animation à Ecueillé le 19 novembre en présence de champions tels que Romane Dicko et Sarah Léonie Cysique.

Une autre animation a été proposée le 24 juin, à Chatillon sur Indre où étaient présents Madeleine Malonga, Shirine Boukli et Joseph Terlec.

Tous les judokas ont obtenu leur diplôme de chute niveau 1 ou 2 pour les plus grands et ont tous réussi leur passage de grade. Leurs ceintures ont changé de couleur. C'est une belle réussite pour ce club qui partait de zéro en septembre.

Côté taïso, discipline qui permet du renforcement musculaire, il en a été de même. Les filles pratiquantes chaque lundi de 19 h 15 à 20 h 15 s'en sont donné à cœur joie sur le tatami. Elles ont enchaîné les différents exercices plus ou moins agrémentés d'accessoires tels que cerceaux, medecine ball ou élastiques entre autres et c'est dans la bonne humeur que chaque séance de vacances a été ponctuée par un apéritif dînatoire convivial. Après l'effort, le réconfort !

Cette discipline n'est pas exclusivement féminine et les hommes sont les bienvenus. Gros événement de l'année, elles ont participé au taïso géant au hall des expositions de Belle-Isle à Châteauroux. Cette manifestation, organisée par nos professeurs



Alexandre et Isabelle à réuni près de 430 personnes et nous en étions. Sur place, était proposée une dégustation des chocolats de la noiseraie, qui a connu un beau succès. Parmi les projets à venir et afin de pérenniser le club, nous envisageons une initiation à la pratique de judo à l'école primaire de Mézières en Brenne et seront également proposés des cours de self défense. Les cours de judo et de taïso seront bien-sûr maintenus et nous invitons tous ceux qui seraient curieux d'en savoir plus à venir faire un essai en septembre. Notre club sera aussi présent lors du forum des associations le 9 septembre prochain. Alors à bientôt sur le tatami ....!!

LA PRÉSIDENTE SOPHIE LAVERGNE

# Comité de jumelage Mézières-Barzano

## « APPRENDRE PAR LA RENCONTRE »



Bonjour à tous et à toutes,

Comme nous vous l'avons évoqué lors de notre Assemblée Générale les projets redémarrent cette année :

Nous avons reçu une délégation composée du Maire de Barzano, Mr Gualtiero CHIRICO accompagné d'adjoints et de conseillers municipaux, du Président et de membres du comité de jumelage de Barzano. Jean Louis CAMUS leur a fait découvrir ou redécouvrir la Brenne et ses richesses. Nous le remercions nous ne pouvions pas trouver meilleur ambassadeur intarissable sur le sujet...



Lors de leur venue une réunion s'est tenue à la mairie pour échanger sur les formalités liées au dépôt de dossier auprès de la communauté européenne afin de nous transmettre le flambeau pour qu'à son tour la municipalité de MEZIERES puisse bénéficier de fonds européens pour les actions que nous comptons mener en 2024 (échanges avec les enfants et les adultes vers l'Italie, mais aussi des échanges artistiques, sportifs...) Le dossier est dans les « starting block ». C'est en collaboration avec Mme Cathy LUCHINI adjointe à la mairie auprès de qui nous avons reçu une grande écoute que nous élaborons ce dossier, nous vous tiendrons au courant de son dénouement dans le prochain bulletin.

Nous avons reçu fin mars une quarantaine d'enfants de l'école de Barzano avec leurs enseignantes et des membres du comité de jumelage Italien venus en tant qu'accompagnateurs pour un séjour d'une semaine.

Ils ont séjourné au village vacances de Bellebouche et ont exploré notre si belle Brenne, sa faune et sa flore. Ils se sont rendus sur le site Olympique du Centre National de Tir de Chateauroux. Mr Sébastien LEBEAU, Directeur du Centre, leur a permis de découvrir toutes les installations et a su capter leur attention. Avec bienveillance il a répondu à leurs nombreuses questions. Nul doute qu'ils se remémoront ce moment lors de la retransmission des JO à la télé en 2024 et pourront dire « Je connais, j'ai vu l'année dernière lors de mon voyage à MEZIERES... » Nous remercions Mr Michel DOISEAU du club de tir Brennou qui a permis d'accéder à cette visite. Cette année les échanges avec l'école de MEZIERES ont été moins nombreux notamment en raison des travaux dans les écoles. C'est avec un petit cadeau pour chacun d'entre eux et le message « A l'année prochaine » que les élèves de BARZANO sont venus dire au revoir aux écoliers de MEZIERES.



Depuis le 1<sup>er</sup> février, ont été dispensés dans le cadre du Projet Européen BAMEZIERES entre les municipalités de BARZANO et de MEZIERES EN BRENNNE « Ensemble à piu facile » des cours d'italien. Ils sont donnés tous les quinze jours à Brenne Box en visioconférence par Séfora MERONI, originaire de BARZANO et membre du comité de jumelage depuis 2016. Aujourd'hui guide touristique et traductrice à Cancale (Bretagne) Sefora a contribué au jumelage et séjourné en Brenne à plusieurs reprises, notamment pendant ses études. Nous espérons pouvoir réitérer cette expérience à la rentrée. Si vous êtes intéressé, contactez nous de façon à pouvoir nous organiser.

En cette fin de 1<sup>er</sup> semestre 2023 une délégation de MEZIERES s'est rendue à BARZANO où se déroulait le festival d'Art de la laine -crochet et tricot- pour la deuxième année les 9-10 et 11 juin dernier.

A cette occasion nous avons emporté quelques réalisations de Macériens pour être exposées parmi des œuvres venues du monde entier dont une réalisée par des résidents de l'EHPAD des Orchidées.



Notre Jumelage se veut intergénérationnel.

Le deuxième semestre ne s'annonce pas moins riche, nous recevons une quarantaine d'adultes les 7-8 & 9 juillet qui, à leur tour découvriront notre territoire.

Nous communiquons régulièrement sur « Panneau Pocket », vous pouvez nous contacter par mail :

[mezieres.barzano@gmail.com](mailto:mezieres.barzano@gmail.com).

Un rendez-vous à ne pas manquer pour se rencontrer : le forum des associations le 9 septembre 2023 auquel nous participerons.

Le jumelage a plus de 30 ans, beaucoup de ses membres, présents depuis la création, ont aussi 30 ans de plus... Pour que cette belle aventure humaine continue, nous lançons un appel à celles et ceux qui ont 18 ans et +, qui aiment le voyage, la découverte et les rencontres. Rejoignez-nous pour imaginer le jumelage de demain, aller dans le sens de la construction européenne, faire perdurer les échanges qui ont été très nombreux et continuer à faire vivre nos liens d'amitié avec Barzano. Toute l'équipe, que je remercie pour son implication et son engagement, sera heureuse de vous A très bientôt !

LA PRÉSIDENTE SYLVIE LEFORT

## Musique en Brenne Ecole de musique Chorale

Musique en Brenne a organisé son traditionnel carnaval le 25 mars 2023.

Petits et grands ont préparés le bonhomme de carnaval avec beaucoup de créativité de la part des enfants.



Au programme

- Concert de musique des élèves
- Concert de la toute nouvelle Chorale
- Défilé dans les rues de Mézières avec arrêt à la maison de retraite
- brûlage du bonhomme de carnaval
- Buvette et crêpes



C'est sous la halle que les enfants de l'école de musique ont donné leur concert devant un public exceptionnellement nombreux.

Pour sa première représentation, la toute nouvelle Chorale de Mézières a donné de la voix, et le public s'est montré généreux en applaudissements.

PASCAL BECTARD

## Juillet

- 13 **19h00** Grand barbecue organisé par le club de tennis  
**21h00** Concert de l'école de Musique  
**22h00** Retraite aux flambeaux animée par le Brenne Twirling Club  
**23h00** Feu d'artifice et grand bal populaire animé par Amélic Blanchet
- 14 **11h30** Défilé des véhicules du Centre de SecoursExposition des véhicules des pompiers  
**12h00** Cérémonie au monument aux morts  
**12h15** Revue des pompiers, apéritif champêtre et exposition des véhicules du Centre de Secours - Champ de foire

## Août

- 4-5-6 **08h00** Randonnée de la Brenne - départ Bellebouche  
 12 **20h30** Bal Trad organisé par la Médiathèque  
 16 **08h00** Grande brocante

## Septembre

- 9 **10h00** 2ème Forum des Associations au gymnase de Mézières

## Octobre

- 1er **Octobre rose** - Organisé par la Médiathèque  
 15 **08h00** Randonnée de la Brenne - départ Bellebouche

## Décembre

- 14 au 21 Semaine commerciale



## EXPOSITIONS AU MOULIN



### Du 1er au 27 juillet

Hélène ROUSSELOT - Karine CHAUVEAU  
 Mary-Jeanne WIBOUT- Pierre PAJOT  
 M . E . B . A . C ( Mézières-en-Brenne Art Contemporain)  
 Exposition de peintures et de sculptures.

### Du 29 juillet au 31 août

37ème Salon des Peintres de la Brenne  
 Exposition collective sur le thème de la Brenne.

### Du 2 au 28 septembre

Pascale MOULIAS  
 « L'Art au Féminin » Exposition de peintures, créations en 3D, (découpages), livres.

### Du 30 septembre au 2 novembre

Association France « Chili » Aquitaine  
 Exposition collective de peintures

### Du 4 au 30 novembre

André AUDEBERT – Michael GROWCOTT  
 Lauréats des Prix de la Municipalité et du Moulin au 36ème Salon des Peintres de la Brenne 2022.  
 Exposition de peintures

### Du 2 décembre au 4 janvier 2024

11ème Salon de la gourmandise sous toutes ses formes  
 Exposition collective producteurs artisans « cadeaux des fêtes de fin d'année ».

# NUMEROS UTILES

<b>MAIRIE</b>	ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h45-12h05 et 13h30-16h30 mardi 8h45-12h05 et samedi 9h-12h (semaine impaire) email : mairie@mezieres-en-brenne.fr	02 54 38 04 23
<b>Communauté de Communes « Cœur de Brenne »</b>		02 54 38 18 60
<b>Maison France Services – Brenne Box</b>	(Cyber-espace - espace de Co-working) Ouverte lundi mardi jeudi 9h-12h et 14h-17h mercredi vendredi 14h-17h	02 54 38 59 46
<b>GENDARMERIE</b>	Brigade Mézières-en-Brenne	17 ou 02 54 38 28 90
<b>POMPIERS</b>	Chef de Centre Gilles VIDALIE	18
<b>ENEDIS Dépannage</b>		09 72 67 50 36
<b>Syndicat Intercommunal des Eaux de Mézières/Saint Michel</b>		02 54 38 05 78
<b>Syndicat d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise</b>		02 54 38 17 32
<b>Accueil Maison Médicale</b>	<b>Docteurs</b> Anne MATHIEU et ses collaboratrices	02 54 38 04 03
<b>Chirurgien-dentiste</b>	Pascal RICHARD	02 54 38 08 00
<b>Psychologue</b>	Catherine MANCHINI	02 54 38 23 19
<b>Infirmiers</b>	Antoine SALLE – Yannick RHEINHART – Céline BARRAUD	06 62 51 34 07
<b>Infirmière ASALEE</b> (action de santé libérale en équipe)	Sonia MARTOGLIO-BLAISE	02 54 38 00 24
<b>Masseurs kinésithérapeute ostéopathe</b>		02 54 38 00 24
	Lucian LIGURARU-CARP-COSTEL	07 55 61 12 48
	Céline LATISSIERE	02 54 38 04 03
	Orlane MARTINEZ	02 54 38 12 34
<b>Réflexologue</b>	Stellie BULTé	02 54 39 28 47
<b>Pédicure – Podologue</b>	Christine TURBELIN	07 80 00 37 49
<b>Infirmières</b>	Maryline NATUREL – Myriam DEBACKER	02 54 38 04 32
<b>Luxo-poncture</b>	Maryline NATUREL	02 54 38 04 32
<b>Pharmacie</b>	Cœur de Brenne Julie BRANGIER (mise à jour carte vitale)	02 54 38 04 32
<b>Taxi Ambulance</b>	Ambulances Bélâbraises (anciennement Ambulances de la Brenne)	02 54 38 04 32
<b>Vétérinaires</b>	Cabinet vétérinaire	02 54 38 04 32
<b>Maison de Retraite</b>	EHPAD Résidence de la Brenne	02 54 38 04 32
<b>Soins infirmiers à domicile</b>		02 54 38 04 32
<b>Portage de repas à domicile</b>	Communauté de Communes « Cœur de Brenne »	02 54 38 04 32
<b>Culte</b>	Curé Emmanuel SOULY – Abbé François Valentin COLY, prêtre	02 54 38 01 22
<b>ASMAD</b>	Maryse MOURET	02 54 84 23 76
<b>ADMR</b>	Françoise BOURGY	02 54 38 02 79
<b>Écoles</b>	Groupe scolaire THIBAULT-FOURSAC Directrice : Nathalie RAFFAULT	02 54 38 01 98
<b>Garderie périscolaire</b>	Fonctionne en période scolaire	02 54 38 11 23
<b>Centre de Loisirs Saint Michel-en-Brenne</b>	– fonctionne les mercredis et vacances scolaires (sauf Noël)	02 54 38 18 60
<b>Multi-accueil</b>	Bouts d'ficelles Rue de la Fontaine Carrelée PAULNAY	02 54 38 17 88
<b>Déchetterie</b>	Lundi et samedi 9h-12h – 14h-18h, jeudi 9h-12h, vendredi 14h-18h fermeture à 17h du 01/11 au 28/02	02 54 38 11 03
<b>Agence Postale communale</b>	ouverte du lundi au samedi 9h à 12h	
<b>Crédit agricole</b>	ag.mezieres-en-brenne@ca-centreouest.fr	02 18 01 15 40
<b>Notaire</b> SCP LUTHIER		02 54 38 00 77
<b>Architecte</b>	Vianney DEFFONTAINES	02 47 91 67 06
<b>Médiathèque</b> Léon BOUSSARD	Émilie RENONCET	02 54 38 12 67
	mercredi et samedi 10h-12h - 14h-18h jeudi 9h-12h - 16h-18h vendredi 10h-12h - 16h-18h	
<b>Destination Brenne – Bureau d'Informations Touristiques</b>		02 54 39 29 08
<b>Le Moulin</b>	- Gîte de séjour et de groupe (36 lits), salle d'exposition, boutique, location de vélos	02 54 38 12 24
<b>Station Touristique Rurale de Bellebouche</b>	Activités Ludiques	02 54 38 32 36
<b>Village Vacances Nature de Bellebouche</b>		02 54 38 28 28
<b>Camping Cap sur la Brenne**</b>		02 54 38 28 28
<b>Camping Municipal de la Caillauderie</b>	ouverture Pâques à la Toussaint	02 54 38 12 24
<b>Restaurant Le Bellebouche</b>	sur la station touristique rurale de Bellebouche	02 54 37 74 40
<b>Auberge de « Plume Cane »</b>	lieudit Plume Cane	02 54 38 03 04